

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE

Date de parution : Jeudi 25 octobre 2018

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU STIF**

N°125 - Juillet à octobre 2018  
Conseil du 9 octobre 2018



**INFORMATIONS**

Sont publiées au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Île-de-France:

- les délibérations du conseil du Syndicat également consultables sur le site internet d'Île-de-France Mobilités,
- les décisions du directeur général ou des directeurs, prises par délégation.

Les annexes aux délibérations et décisions non publiées au présent recueil sont consultables au siège du Syndicat.

Le présent recueil est publié et consultable sur le site internet d'Île-de-France Mobilités : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

**SOMMAIRE**

	Pages
<b><u>Délibérations du conseil d'administration du 09 octobre 2018</u></b>	
<u>Fonctionnement du Syndicat</u>	
Délibération n°2018/428 – Élection d'un vice-président	15
Délibération n°2018/429 – Élection d'un membre au sein de la Commission économique et tarifaire	16
Délibération n°2018/430 – Modification de la délégation au Directeur général en matière de marchés publics	17
Délibération n°2018/431 – Modification de la délibération autorisant la mise en place d'un programme EMTN et d'un programme de Neu CP	19
Délibération n°2018/443 – Attribution du bénéfice de la protection fonctionnelle à la Présidente	21
<u>Budget, finances</u>	
Délibération n°2018/432 – Décision modificative n°1 au budget 2018	22
Délibération n°2018/433 – Tarifs de la TICPE pour 2019	138
<u>Offre de transport – Contrats de type 3 et conventions partenariales</u>	
Délibération n°2018/434 – Avenant n°4 au contrat de type 3 pour le réseau TRA	139
Délibération n°2018/435 – Avenant n°4 au contrat de type 3 (012-039), avenant n°3 au contrat de type 3 (012-056) et avenant n°3 à la convention partenariale pour le réseau Versailles Grand Parc	140
Délibération n°2018/436 – Avenant n°2 au contrat de type 3 pour le réseau Résalys	142
Délibération n°2018/437 – Avenant n°4 au contrat de type 3 pour le réseau Poissy Aval	143



Délibération n°2018/438 – Avenant n°2 au contrat de type 3 pour le réseau Achères-Conflans	145
Délibération n°2018/439 – Avenant n°4 au contrat de type 3 pour le réseau Grand Morin	146
Délibération n°2018/440 – Avenant n°5 au contrat de type 3 et avenant n°4 à la convention partenariale pour le réseau PEP'S	147
Délibération n°2018/441 – Convention partenariale initiale pour le réseau Paladin	149
Délibération n°2018/442 – Restructuration du réseau de bus parisien – Ligne RATP 91	151
<u>Offre de transport – Transports scolaires</u>	
Délibération n°2018/444 – Avenant n°7 à la convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire avec le département de Seine-et-Marne	152
Délibération n°2018/445 – Avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire avec la ville du Plessis-Gassot (95)	154
<u>Offre de transport – Organisation de dessertes de niveau local</u>	
Délibération n°2018/446 – Avenant n°1 à la convention de délégation de compétence à la Communauté de communes Brie Nangissienne pour l'organisation d'un transport à la demande	155
Délibération n°2018/447 – Convention n°2 de délégation de compétence à la ville de Pierrelaye (95) pour l'organisation d'un service régulier local	156
Délibération n°2018/448 – Convention n°2 de délégation de compétence à la ville de Paris pour l'organisation d'un service régulier local nommé Traverses de Charonne, Ney-Flandre, Bièvre-Montsouris	158
Délibération n°2018/449 – Avenant n°2 à la convention de délégation de compétence à la ville de Paris pour l'organisation d'un service régulier local nommé Traverses Batignolles - Bichat	160
Délibération n°2018/450 – Convention n°3 de délégation de compétence à l'EPT Vallée Sud Grand Paris pour l'organisation de services réguliers locaux nommés Amibus, Montbus, Clam Express	161
Délibération n°2018/451 – Convention n°3 de délégation de compétence à la ville de Livry-Gargan (93) pour l'organisation d'un service régulier local	163
Délibération n°2018/452 – Avenant n°3 à la convention de délégation de compétence à l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir pour l'organisation d'un service régulier local	165



Contrats, conventions financières

Délibération n°2018/453 – Avenant n°13 au contrat 2016/2020 STIF-RATP	167
Délibération n°2018/454 – Avenant n°14 au contrat 2016/2019 STIF-SNCF Mobilités	179
Délibération n°2018/455 – Avenant n°1 à la convention avec la région Grand Est relative aux principes d'organisation et de prise en charge des trains assurant le service Paris-Troyes-Belfort-Mulhouse	202
Délibération n°2018/494 – Avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du parc relais de Vaires-sur-Marne par la SEAMES	203

Matériel roulant

Délibération n°2018/456 – Convention de financement avec SNCF Mobilités pour la rénovation des Z20500 des lignes D et P du réseau Transilien – Avenant n°1 à la convention de financement STIF-SNCF pour la rénovation « Confort, SIVE et vidéosurveillance » du matériel roulant Z2N – Avenant n°1 à la convention de financement STIF-SNCF pour la rénovation des 54 Z20900 de la ligne C du réseau SNCF Transilien	204
Délibération n°2018/457 – Schéma directeur de la ligne B : convention de financement pour la réalisation des études projet et DCE et des premiers travaux d'adaptation des infrastructures RATP du RER B pour le déploiement du Ming	206
Délibération n°2018/458 – Schéma directeur de la ligne N : convention de financement pour la réalisation des études projet du tiroir de retournement à Mantes-la-Jolie pour la ligne N	207
Délibération n°2018/459 – Schéma directeur du réseau Paris Est : convention de financement pour la réalisation des premiers travaux d'adaptation des infrastructures pour le déploiement des rames Franciliens sur l'axe Paris – Provins et des rames AGC en unité triple sur l'axe Paris – La Ferté-Milon sur la ligne P	208
Délibération n°2018/460 – Schéma directeur du réseau Paris Est : convention de financement pour la réalisation des études d'avant-projet et de projet d'un évitement à Mouroux sur la ligne P	210
Délibération n°2018/461 – Expression fonctionnelle des besoins pour le renouvellement du matériel roulant de la ligne Tram 1	211
Délibération n°2018/462 – Schéma directeur des RER B et D : convention de financement des études avant-projet relative au système de régulation automatique ATS+ pour les premiers déploiements sur les zones SNCF	212
Délibération n°2018/463 – Schéma directeur du RER D : études d'avant-projet et convention de financement pour la réalisation d'un second quai en gare de Créteil-Pompadour	214





Délibération n°2018/464 – Bipôle liaison Gare de l’Est – Gare du Nord : schéma de principe et convention de financement des études relatives à l’élaboration du dossier d’avant-projet	216
Délibération n°2018/465 – Schéma directeur du RER A : convention de financement relative aux travaux de rénovation générale de la Gare d’Auber (phase 2)	218
Délibération n°2018/466 – Schéma directeur du RER A : avant-projet et convention de financement des études projets et travaux relative au réaménagement du bâtiment voyageurs de la Gare de Cergy-Préfecture	220
Délibération n°2018/467 – Schéma directeur du RER A : convention de financement des études d’avant-projet pour l’aménagement de la Gare de Sartrouville	222
Délibération n°2018/468 – Schéma directeur du RER A : études préliminaires pour la désaturation et la rénovation de la Gare de Neuilly-Plaisance	224
Délibération n°2018/469 – Schéma directeur du RER C : avant-projet et convention de financement des études projets et travaux relative à l’aménagement de la Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines	225
Délibération n°2018/470 – Convention de financement pour l’aménagement de la Gare du Pont de l’Alma : requalification de l’accès voyageurs	227
Délibération n°2018/471 – Conventions de financement de l’aménagement du pôle d’échanges multimodal de Bourg-la-Reine	228
Délibération n°2018/472 – Bus Entre Seine : bilan de la concertation	229
Délibération n°2018/473 – BHNS TZEN4 entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes : convention de financement relative aux phases PRO ACT poursuite des affaires foncières et premiers travaux	231
Délibération n°2018/474 – TZEN 3 Paris – Les Pavillons-sous-Bois : convention de financement PRO ACT et travaux préparatoires	233
Délibération n°2018/475 – Tram 13 Express phase 2 entre Saint-Germain Grande Ceinture et Achères Ville RER : convention de financement des études d’avant-projet et des premières acquisitions foncières	235
<u>Qualité de service</u>	
Délibération n°2018/476 – Plan d’action propreté RATP 2018/2021	237
Délibération n°2018/478 – Sécurisation des réseaux de transport de grande couronne : partenariat avec la Gendarmerie Nationale	238
Délibération n°2018/479 – Mise en œuvre du schéma directeur des parcs relais : création des parcs relais d’Esbly (77) et de Corneilles-en-Parisis (95)	239
Délibération n°2018/480 – Mise en œuvre du Schéma directeur de l’information voyageurs – Plan d’actions – Action n°31 : Investissement SIV et radiolocalisation pour le réseau Centre Essonne	240



Délibération n°2018/481 – Amélioration de la qualité de service – Régularisation de subventions 241

Marchés publics

Délibération n°2018/482 – Marché 2017-064 – Prestations de design et identité des services et espaces liés à la mobilité en Ile-de-France (4 lots) 242

Délibération n°2018/483 – Marché 2017-070 – Lot 9 marché ENRG : Fourniture et mise en œuvre des équipements Energie – Opération Tram 13 Express Phase 1 Saint-Germain-en-Laye RER – Saint-Cyr-l'École RER 244

Délibération n°2018/484 – Marché 2017-071 – Lot 5 marché EPSLT : Travaux de Éclairage Public et Signalisation Lumineuse Tricolore – Opération Tram 13 Express Phase 1 Saint-Germain-en-Laye RER – Saint-Cyr-l'École RER 245

Délibération n°2018/485 – Marché 2017-108 – Lot 6 marché EVERT : Arrosage et espaces verts – Opération Tram 13 Express Phase 1 Saint-Germain-en-Laye RER – Saint-Cyr-l'École RER 246

Délibération n°2018/486 – Marché 2018-004 – Maintenance, réparation et petits travaux sur les installations électriques et sur les systèmes de climatisation des bâtiments d'Ile-de-France Mobilités 247

Délibération n°2018/487 – Marché 2018-009 – Dévoiements des réseaux SIRIUS - Opération T12 249

Délibération n°2018/488 – Marché 2018-016 – Études de programmation générale de sites 250

Délibération n°2018/489 – Marché 2018-027 – Équipements mobiles du site de maintenance et de remisage – Tramway Tram 9 Paris-Orly Ville 251

Délibération n°2018/490 – Marché 2018-031 – Élaboration du schéma de principe et du dossier d'enquête publique et AMO performances bus, exploitation et maintenance – TCSP Argenteuil – Bezons – Sartrouville - Corneilles-en-Parisis (2 lots) 252

Délibération n°2018/491 – Marché 2018-037 – Maintenance d'équipements multifonction, de numérisation et de télécopie 254

Délibération n°2018/492 – Marché 2018-061 – Marché industriel Machine à laver EQ1 – Tramway Tram 10 Antony - Clamart 255

Délibération n°2018/493 – Marché 2018-062 – Marché industriel Tour en fosse EQ2 - Tramway Tram 10 Antony – Clamart 256

Délibération n°2018/495 – Marché 2018-083 – Élaboration des Dossiers d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et réalisation de missions ponctuelles dans le cadre de transport sur site propre 257

Délibération n°2018/496 – Marché 2018-086 – Études de grands pôles d'échanges 259

Délibération n°2018/498 – Avenant n°4 au marché 2012-094 – Maîtrise d'œuvre générale – Débranchement du Tram-Train T4 jusqu'à Clichy-sous-Bois et Montfermeil 261



Délibération n°2018/499 – Avenant n°1 au marché 2016-005 – Maîtrise d'œuvre – Dépôt bus Melun 262

Ressources humaines

Délibération n°2018/501 – Modification du tableau des effectifs 263

Délibération n°2018/502 – Recrutement d'agents contractuels 266

**Décisions du directeur général**

Délégation de signature

Décision n°20185/392 du 11 juillet 2018 portant délégation de signatures au sein de la DGA Exploitation, de la Direction des mobilités de surface et de la Direction de l'intermodalité, des services et du marketing 269

Décision n°2018/399 du 31 août 2018 portant délégation de signatures au sein de la Direction Finances Achats Contrats 281

Décision n°2018/511 du 11 octobre 2018 portant délégation de signatures au sein de la Direction des finances, achats, contrats et de la Direction des ressources 289

Décision n°2018/512 du 11 octobre 2018 portant délégation de signature pour la période du 22 au 26 octobre 2018 297

Tarifification

Décision n°2018/505 du 04 octobre 2018 relative aux nouvelles conditions générales de délivrance et d'utilisation de la Tarification Solidarité Transport 298

Patrimoine

Décision n°2018/422 du 05 septembre 2018 – Constitution d'une servitude de passage à Choisy-le-Roi (94600) pour la réalisation du projet de Tram 9 – Annule et remplace la décision n°2018/236 300

Décision n°2018/423 du 05 septembre 2018 – Acquisition de plusieurs parcelles à Choisy-le-Roi (94600) pour la réalisation du TZEN 5 302

Versement transport

Décision n°2018/405 du 17 septembre 2018 relative à l'abrogation d'une décision d'exonération du versement de transport – Fondation Maison des Sciences de l'Homme 304

Décision n°2018/425 du 14 septembre 2018 relative au refus de l'exonération du paiement du versement de transport – Fondation La Vie au Grand Air 306



Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France

Décision n°2018/418 du 29 août 2018 – Autorisation provisoire d'exploitation de la ligne n°057-057-002 « Mantes-la-Jolie – SNCF – Bonnières-sur-Seine » par CTVM I – CT3 réseau Périurbain de Mantes	309
Décision n°2018/419 du 29 août 2018 – Autorisation provisoire d'exploitation de la ligne n°100-100-528 « Gare Saint-Lazare – Porte de Clichy » par la RATP	310
Décision n°2018/420 du 31 août 2018 – Autorisation provisoire d'exploitation de la ligne n°014-695-008 « Louvres (RER) – Louvres RER » par Keolis CIF – CT3 Grand'R	311







**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-428-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n°2018/428**

## **ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DU CONSEIL**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne du 13 juillet 2018 portant désignation de M. Patrick SEPTIERS en tant que représentant au sein d'Île-de-France Mobilités ;
- VU** le rapport n° 2018/428 et 429 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de M. Jean-Louis THIERIOT, vice-président au sein du Bureau du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités représentant les départements de grande couronne ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : élit M. Patrick SEPTIERS, administrateur et président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, en tant que vice-président au Conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France en qualité de représentant des conseils départementaux de Grande Couronne (Seine et Marne, Yvelines, Essonne et Val d'Oise).

**ARTICLE 2** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

  
PO.  
Valérie PÉCRESSÉ



**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-429-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n°2018/429**

## **ELECTIONS AU SEIN DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET TARIFAIRE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental de Seine et Marne portant désignation de M. Patrick SEPTIERS pour le représenter au sein d'Île-de-France Mobilités ;
- VU** le rapport n° 2018/428 et 429 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : est élu membre de la Commission économique et tarifaire :

- M. Patrick SEPTIERS, en qualité de représentant des départements de Grande Couronne.

**ARTICLE 2** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Île-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-430-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/430**

**MODIFICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION  
DU CONSEIL AU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération 2016/302 du 13 juillet 2016 portant délégation d'attribution du conseil au directeur général ;
- VU** le rapport n°2018/430 et 431 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** L'article 1.10.1. de la délibération 2016/302 du 13 juillet 2016 susvisée est modifié comme suit :

- 1.10.1.** – prendre les décisions relatives à la préparation, la passation et l'exécution des :
- marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le montant est inférieur, pour les marchés de travaux, à 30 000 000 euros HT et, pour les marchés de services ou de fournitures, à 5 000 000 euros HT, ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants et celles relatives à la mise en œuvre des différentes procédures ;
  - conventions constitutives d'un groupement de commandes, lorsque le besoin estimé pour le Syndicat des transports d'Île-de-France est inférieur, en matière de travaux, à 30 000 000 euros HT et, en matière de services ou de fournitures, à 5 000 000 euros HT, ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants.

**ARTICLE 2 :** Après l'article 1.10.8. de la délibération 2016/302 du 13 juillet 2016 susvisée, est insérée la disposition 1.10.9. rédigée comme suit

- 1.10.9.** - dans la limite des plafonds décidés par le conseil :
- signer l'ensemble des actes et documents contractuels afférents à la documentation juridique des programmes *EMTN* (Euro Medium Term Notes) et *NEU CP* (Negotiable European Commercial Paper),

- passer tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation des modalités de ces documents dans le cadre de la réglementation en vigueur notamment les suppléments et mises à jour des programmes ;
- procéder, après validation du programme *EMTN* par l'Autorité des Marchés Financiers, aux émissions de dette à long terme, dans la limite de l'autorisation d'emprunt annuelle que le conseil a délégué au directeur général ;
- procéder, après validation du programme de *NEU CP* par la Banque de France, aux émissions de titres de court terme.

**ARTICLE 3 :** Les ordres du jour des Commissions d'Appels d'Offres (CAO) sont transmis pour information à l'ensemble des administrateurs en même temps qu'aux membres de la CAO.

**ARTICLE 4 :** Les autres dispositions de la délibération 2016/302 du 13 juillet 2016 susvisée, non modifiées ou non impactées par la présente délibération demeurent en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

P.J.

Valérie PÉCRESSE



**Séance du 9 octobre 2018**

**Délibération n° 2018/431**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-431-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION AUTORISANT LA  
MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME  
EMTN (EURO MEDIUM TERME NOTES) ET D'UN  
PROGRAMME DE NEU CP (NEU COMMERCIAL PAPERS)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération n°2017/820 du 13 décembre 2017 relative au vote du budget primitif 2018 et aux conditions selon lesquelles le conseil autorise le directeur général à recourir à l'emprunt ;
- VU** la délibération n°2018/275 du 11 juillet 2018 relative à la mise en place d'un programme EMTN et Neu CP ;
- VU** le rapport n°2018/430 et 431 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** abroge la délibération n°2018/275 du 11 juillet 2018 ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à mettre en place un programme EMTN (Euro Medium Term Note) d'un plafond maximal de 5 milliards d'euros ;

**ARTICLE 3 :** porte le montant cumulé des instruments de gestion de trésorerie en cours de validité à 1,3 milliard d'euros ;

**ARTICLE 4 :** autorise le directeur général à mettre en place un programme Neu CP (Neu Commercial Paper) d'un plafond maximal de 600 millions d'euros ;

**ARTICLE 5 :** autorise le directeur général à signer l'ensemble des actes et documents contractuels afférents à la documentation juridique des programmes et à passer, sans autre délibération tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation des modalités de ces documents dans le cadre de la réglementation en vigueur notamment les suppléments et mises à jour des programmes ;

**ARTICLE 6 :** délègue au directeur général le pouvoir de procéder, après validation du programme EMTN par l'Autorité des Marchés Financiers, aux émissions de dette à long terme, dans la limite de l'autorisation d'emprunt annuelle que le conseil a délégué au directeur général, étant précisé que les titres émis ne pourront pas excéder une durée maximale de 30 ans ;

**ARTICLE 7 :** délègue au directeur général le pouvoir de procéder, après validation du programme de Neu CP par la Banque de France, aux émissions de titres de court terme.

**ARTICLE 8 :** Les caractéristiques des titres émis sur les deux programmes devront respecter le cadre de recours à l'emprunt défini dans la délibération n°2017/820 du 13 décembre 2017.

**ARTICLE 9 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

P.S.



Valérie PÉCRESSÉ



**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-443-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/443**

**ATTRIBUTION DU BENEFICE DE LA PROTECTION  
FONCTIONNELLE A LA PRESIDENTE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** les principes issus de l'article L 4135-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la demande de protection fonctionnelle de la Présidente du Conseil ;
- VU** le rapport n° 2018/443 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** accorde le bénéfice de la protection fonctionnelle à la présidente du conseil, pour les faits décrits dans le rapport ci-joint, rattachés à l'exercice de ses fonctions, afin qu'elle puisse être, le cas échéant, défendue devant toute juridiction compétente ;

**ARTICLE 2 :** de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat, pour l'intégralité de la procédure devant toute juridiction compétente.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESE



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-432-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2018  
Date de réception préfecture : 15/10/2018

**Délibération N° 2018/432**

## **BUDGET 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables au STIF (INTB0500872A) ;
- VU** les délibérations n° 2006/0253, 2011/0886, 2017/613 et 2018/261 du Conseil du STIF approuvant le règlement budgétaire et financier du STIF ;
- VU** la délibération n° 2017/433 approuvant le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- VU** la délibération n° 2017/820 approuvant le budget primitif 2018 ;
- VU** le rapport n°2018/432 et 433 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article 6-13° du décret statutaire du 10 juin 2005, « ne peuvent pas être déléguées et doivent faire l'objet de décisions du conseil l'approbation des emprunts d'un montant supérieur à un seuil qu'il fixe » ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve la décision modificative n°1 du syndicat des transports d'Île-de-France pour l'exercice 2018 jointe à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** Le montant annuel plafond de l'emprunt pour l'année 2018, en application de l'article 6-13° susvisé, est fixé à 509,238 M€.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La Présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC : Syndicat des Transports d Ile de France (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28750007800020

POSTE COMPTABLE : Agent comptable du STIF

**M. 57**

**Décision modificative (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget 2018 (4)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	31
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	75
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	76
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	78
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	81
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	85

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	87
A1.01 - Opérations non ventilables	89
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	90
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	93
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	97
A2.01 - Opérations non ventilables	99
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	104
B3.2 - Etalement des provisions	106
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	107
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	108
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	109
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	111
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	112
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	114

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12027565

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	479.16
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	527.59
3	Dépenses d'équipement brut / population	99.14
4	Encours de dette / population (2)	142.44
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0.53%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	92.22%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18.79%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	26.99%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	9.27%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**I**

**B**

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

65641  
65648

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
- semi budgétaire ;  
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES**

<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>I</b>
		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	-174 122 892,70	-174 122 892,70
Investissement	0,00	-174 122 892,70	-174 122 892,70
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
		A1	A1
		A2	A2
		A3	A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
I + II	8 511 326,51	III + IV	0,00
I	8 511 326,51	III	0,00
II	0,00	IV	0,00
<b>TOTAL des RAR</b>		B1	-8 511 326,51
Investissement		B2	-8 511 326,51
Fonctionnement		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
<b>TOTAL</b>	A1 + B1
Investissement	A2 + B2
Fonctionnement	A3 + B3
	-182 634 219,21
	-182 634 219,21
	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>8 511 326,51</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	2 673 136,67
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 031 448,49
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	1 951 364,66
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	2 855 376,69
4581105	Opération pour compte de tiers dépense	2 855 376,69
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
VUE D'ENSEMBLE

	<b>II</b>
	<b>A</b>

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	49 265 000,00	624 719 520,79
	+	+

REPORTS	0,00	0,00
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	566 943 194,28	(si solde positif) 0,00
	=	=

Total de la section d'investissement (2)	616 208 194,28	624 719 520,79
--	----------------	----------------

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	92 033 632,00	92 033 632,00
	+	+

REPORTS	0,00	0,00
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	92 033 632,00	92 033 632,00
---	---------------	---------------

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>708 241 826,28</b>	<b>716 753 152,79</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AP VOTEES

**II**

**B1**

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
D 3 2017/3	AGC Grand Est			0,00
D 2 2006/3	AP Etudes infrastructures			0,00
D 5 2006/16	Accessibilité PMR			11 000 000,00
D 4 2014/1	Acquisition dépôt bus			0,00
D 4 2013/2	Acquisition tramways			0,00
D 4 2017/1	Acquisition tramways sous MOA			0,00
D 3 2011/1	Antienrayeurs Z2N			0,00
D 2 2013/3	Automatisation Ligne 4			0,00
D 3 2006/8	Francilien			0,00
D 5 2006/17	Information Voyageurs			15 000 000,00
D 5 2006/15	Intermodalité			0,00
D 5 2012/1	Investissement Billettique-Vente			172 000 000,00
D 2 2006/6	L 13 Façades de quai			0,00
D 2 2012/2	Ligne Orange			0,00
D 3 2011/2	MF01 Ligne 9			0,00
D 3 2016/3	MF77 L7 et L8			0,00
D 3 2006/9	MI09			0,00
D 3 2017/4	MI2N			0,00
D 3 2006/10	MI79			0,00
D 3 2016/4	MI84 RER B			0,00
D 3 2006/11	MP05			0,00
D 3 2012/1	MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen			0,00
D 3 2015/4	MP14 SGP			107 990 000,00
D 3 2015/3	MP14 STIF			0,00
D 3 2012/2	MR Tram express			12 110 000,00
D 4 2012/1	Matériel Roulant bus RATP			50 980 000,00
D 4 2006/14	Matériel roulant bus CT2			0,00
D 5 2006/18	Optimisation des infrastructures			0,00
D 5 2006/19	Plan Impact			0,00
D 2 2006/7	RER B Mitry Claye			0,00
D 2 2006/5	RER B Quais Signalisation			0,00
D 3 2016/1	RER NG			0,00
D 3 2014/1	Regio 2N			0,00
D 5 2006/23	SDA			69 000 000,00
D 5 2006/20	Sécurité			0,00
D 2 2017/1	TRAM13 phase 2			0,00
D 2 2012/3	TSCP Massy Saclay			0,00
D 2 2016/1	TZEN 4			0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D 2 2016/2	TZEN 5		0,00
D 2 2012/6	Tram 10		0,00
D 2 2011/1	Tram 11		0,00
D 2 2012/4	Tram 12		0,00
D 2 2013/4	Tram 13		0,00
D 2 2012/5	Tram 4		0,00
D 2 2006/4	Tram 7		0,00
D 2 2013/5	Tram 9		0,00
D 3 2015/2	Transfert MIP05 et MP89		1 735 000,00
D 3 2013/1	Transformation 6 ZZN CRNPC		0,00
D 5 2006/22	Vaires		0,00
D 4 2017/2	Vélos électriques		0,00
D 3 2006/12	ZZN		0,00
<b>TOTAL</b>			<b>439 815 000,00</b>
		020	0,00
		<b>TOTAL GENERAL</b>	
		<b>439 815 000,00</b>	

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D 2 2006/2	AE Projet infrastructures et autres dépenses	65	0,00
D 5 2006/21	Convention PDU	11	0,00
D 1 2006/1	Etudes générales		0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	-1 400 000,00	-1 400 000,00	-1 400 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	82 500 000,00	82 500 000,00	82 500 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	-13 030 000,00	-13 030 000,00	-13 030 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	-16 220 000,00	-16 220 000,00	-16 220 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 850 000,00</b>	<b>51 850 000,00</b>	<b>51 850 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	-2 800 000,00	-2 800 000,00	-2 800 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 050 000,00</b>	<b>49 050 000,00</b>	<b>49 050 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 265 000,00</b>	<b>49 265 000,00</b>	<b>49 265 000,00</b>
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>566 943 194,28</b>
--	-----------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>616 208 194,28</b>
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	21 500 000,00	21 500 000,00	21 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	-44 752 207,43	-44 752 207,43	-44 752 207,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	574 147 096,22	574 147 096,22	574 147 096,22
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>574 147 096,22</b>	<b>574 147 096,22</b>	<b>574 147 096,22</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 894 888,79</b>	<b>550 894 888,79</b>	<b>550 894 888,79</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		73 609 632,00	73 609 632,00	73 609 632,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>73 824 632,00</b>	<b>73 824 632,00</b>	<b>73 824 632,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>624 719 520,79</b>	<b>624 719 520,79</b>	<b>624 719 520,79</b>
--------------	-------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>624 719 520,79</b>
---	-----------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>73 609 632,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	-22 136 000,00	-22 136 000,00	-22 136 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	-5 800 000,00	-5 800 000,00	-5 800 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		40 200 000,00	40 200 000,00	40 200 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 424 000,00</b>	<b>18 424 000,00</b>	<b>18 424 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		73 609 632,00	73 609 632,00	73 609 632,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>73 609 632,00</b>	<b>73 609 632,00</b>	<b>73 609 632,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>92 033 632,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	28 000 000,00	28 000 000,00	28 000 000,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	32 644 431,00	32 644 431,00	32 644 431,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 644 431,00</b>	<b>60 644 431,00</b>	<b>60 644 431,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	31 389 201,00	31 389 201,00	31 389 201,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>92 033 632,00</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>73 609 632,00</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-2 800 000,00	0,00	-2 800 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	51 500 000,00		51 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	350 000,00	215 000,00	565 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>49 050 000,00</b>	<b>215 000,00</b>	<b>49 265 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>566 943 194,28</b>
--	-----------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>616 208 194,28</b>
---	-----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 700 000,00		5 700 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-22 136 000,00	0,00	-22 136 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-5 800 000,00	0,00	-5 800 000,00
67	Charges spécifiques (9)	460 000,00	0,00	460 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	40 200 000,00	0,00	40 200 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		73 609 632,00	73 609 632,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>18 424 000,00</b>	<b>73 609 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>92 033 632,00</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	21 500 000,00	0,00	21 500 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-44 752 207,43	0,00	-44 752 207,43
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	215 000,00	215 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		73 609 632,00	73 609 632,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-23 252 207,43</b>	<b>73 824 632,00</b>	<b>50 572 424,57</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>574 147 096,22</b>
---------------------------------------	-----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>624 719 520,79</b>
---	-----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	28 000 000,00		28 000 000,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	32 644 431,00	0,00	32 644 431,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	31 389 201,00	0,00	31 389 201,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>92 033 632,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			92 033 632,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

## DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	49 265 000,00	49 265 000,00	51 500 000,00	-2 235 000,00	III = I + II 49 265 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	51 500 000,00	51 500 000,00	51 500 000,00	0,00	51 500 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 850 000,00</b>	<b>51 850 000,00</b>	<b>51 500 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>51 850 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		-2 800 000,00	-2 800 000,00		-2 800 000,00	-2 800 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 050 000,00</b>	<b>49 050 000,00</b>	<b>51 500 000,00</b>	<b>-2 450 000,00</b>	<b>49 050 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>		<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)		566 943 194,28
--	--	----------------

Total des dépenses d'investissement cumulées		616 208 194,28
--	--	----------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 572 424,57</b>	<b>50 572 424,57</b>	<b>50 572 424,57</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	21 500 000,00	21 500 000,00	21 500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	-44 752 207,43	-44 752 207,43	-44 752 207,43
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		73 609 632,00	73 609 632,00	73 609 632,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>73 824 632,00</b>	<b>73 824 632,00</b>	<b>73 824 632,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)

0,00

Affectation au compte 1068 (9)

574 147 096,22



Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	624 719 520,79
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

**III – VOTE DU BUDGET**

**III**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**A1**

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 265 000,00</b>	<b>49 265 000,00</b>	<b>51 500 000,00</b>	<b>-2 235 000,00</b>	<b>49 265 000,00</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
21321	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	0,00	0,00		350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
2181	0,00	0,00		-1 925 357,91	-1 925 357,91	0,00	-1 925 357,91	-1 925 357,91
21828	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	0,00	0,00		1 815 357,91	1 815 357,91	0,00	1 815 357,91	1 815 357,91
21841	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	0,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2188	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23181	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	51 500 000,00	51 500 000,00	51 500 000,00	0,00	51 500 000,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 850 000,00</b>	<b>51 850 000,00</b>	<b>51 500 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>51 850 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		-2 800 000,00	-2 800 000,00		-2 800 000,00	-2 800 000,00
16311 Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		-2 800 000,00	-2 800 000,00		-2 800 000,00	-2 800 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régle)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581105 Opération pour compte de tiers dépense	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 050 000,00</b>	<b>49 050 000,00</b>	<b>51 500 000,00</b>	<b>-2 450 000,00</b>	<b>49 050 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13916 Sub. transf. cpte résult. Autres EPL	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
2115 Terrains bâtis	0,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>		<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	Opération infrastructure	D 2 2006/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2006/4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2011/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2012/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2012/4	0,00	0,00	-18 000 000,00	-18 000 000,00	-18 000 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2012/5	0,00	0,00	-5 600 000,00	-5 600 000,00	-5 600 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2012/6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2013/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2013/4	0,00	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2013/5	0,00	0,00	-4 620 000,00	-4 620 000,00	-4 620 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2016/1	0,00	0,00	-14 780 000,00	-14 780 000,00	-14 780 000,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 2 2016/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Opération infrastructure	D 4 2014/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2006/11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2006/12	0,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2006/8	0,00	0,00	29 600 000,00	29 600 000,00	29 600 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2006/9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2011/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2011/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2012/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2012/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2013/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2014/1	0,00	0,00	27 900 000,00	27 900 000,00	27 900 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2015/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2015/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2015/4	0,00	0,00	37 700 000,00	37 700 000,00	37 700 000,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2016/7	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 3 2017/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération matériel roulant ferré	D 4 2017/1	0,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2006/23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2012/1	0,00	0,00	-10 500 000,00	-10 500 000,00	-10 500 000,00	0,00
104	Opération de qualité de service et télébillétique	D 5 2017/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 500 000,00</b>	<b>51 500 000,00</b>	<b>51 500 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2006/2**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2006/4**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2011/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2012/3**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2012/4**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b> 0,00	<b>-18 000 000,00</b>	<b>b</b> -18 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	-18 000 000,00	-18 000 000,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	-18 000 000,00	-18 000 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>18 000 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2012/5**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b> 0,00	<b>-5 600 000,00</b>	<b>b</b> -5 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	-5 600 000,00	-5 600 000,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	-5 600 000,00	-5 600 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>5 600 000,00</b>
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2012/6**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b> <b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2013/3**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2013/4**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>	<b>b -2 000 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>2 000 000,00</b>
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2013/5**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>-4 620 000,00</b>	<b>b</b> <b>-4 620 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20423	Privé : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 620 000,00</b>	<b>-4 620 000,00</b>
23148	Constr. sol autrui-Autres constructions	0,00	0,00	0,00	-4 620 000,00	-4 620 000,00
23188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>4 620 000,00</b>
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2016/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	-14 780 000,00	b
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	-1 400 000,00	-1 400 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	-1 400 000,00	-1 400 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	-13 380 000,00	-13 380 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	-13 380 000,00	-13 380 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>14 780 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 2 2016/2**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101**  
**LIBELLE : Opération infrastructure**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 4 2014/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
23138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2006/11**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2006/12**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	4 800 000,00	b	4 800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	4 800 000,00		4 800 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	4 800 000,00		4 800 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-4 800 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2006/8**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	29 600 000,00	b	29 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	29 600 000,00		29 600 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	29 600 000,00		29 600 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-29 600 000,00</b>
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2006/9**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2011/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2011/2**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2012/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2012/2**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2013/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2014/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	27 900 000,00	b	27 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	27 900 000,00		27 900 000,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	27 900 000,00		27 900 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-27 900 000,00</b>
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2015/2**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2015/3**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2015/4**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	37 700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	37 700 000,00		37 700 000,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	37 700 000,00		37 700 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-37 700 000,00</b>
--------------------------------------	-----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/2**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/3**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/4**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/5**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/6**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2016/7**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 3 2017/3**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102**  
**LIBELLE : Opération matériel roulant ferré**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 4 2017/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	7 000 000,00	b	7 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	
23182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-7 000 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/15**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/16**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/17**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/18**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/19**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/20**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2006/23**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2012/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 500 000,00</b>	<b>b</b>	<b>-10 500 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 500 000,00</b>		<b>-17 500 000,00</b>
2041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 500 000,00		-17 500 000,00
2041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000 000,00</b>		<b>7 000 000,00</b>
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000 000,00		7 000 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>10 500 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : Opération de qualité de service et télébillétique**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 5 2017/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		III	
		A3	

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 572 424,57</b>	<b>50 572 424,57</b>	<b>50 572 424,57</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	21 500 000,00	21 500 000,00	21 500 000,00
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
1335 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
13362 Amendes de police transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	-44 752 207,43	-44 752 207,43	-44 752 207,43
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	-44 752 207,43	-44 752 207,43	-44 752 207,43
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>	<b>-23 252 207,43</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		73 609 632,00	73 609 632,00	73 609 632,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28031 <i>Frais d'études</i>	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041 Opérations patrimoniales (10)	0,00	I	2 15 000,00	II 2 15 000,00	2 15 000,00
2115 Terrains bâtis	0,00		2 15 000,00	2 15 000,00	2 15 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>73 824 632,00</b>	<b>73 824 632,00</b>	<b>73 824 632,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

## III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	5 700 000,00	5 700 000,00	0,00	5 700 000,00	5 700 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	-22 136 000,00	-22 136 000,00	0,00	-22 136 000,00	-22 136 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	-5 800 000,00	-5 800 000,00	0,00	-5 800 000,00	-5 800 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	460 000,00	460 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	40 200 000,00	40 200 000,00	0,00	40 200 000,00	40 200 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 860 000,00</b>	<b>34 860 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 860 000,00</b>	<b>34 860 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 424 000,00</b>	<b>18 424 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 424 000,00</b>	<b>18 424 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			73 609 632,00	73 609 632,00		73 609 632,00	73 609 632,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>73 609 632,00</b>	<b>73 609 632,00</b>		<b>73 609 632,00</b>	<b>73 609 632,00</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		92 033 632,00
---	--	---------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne FAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>		<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 644 431,00</b>	<b>60 644 431,00</b>	<b>60 644 431,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		31 389 201,00	31 389 201,00	31 389 201,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 389 201,00</b>	<b>31 389 201,00</b>	<b>31 389 201,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>92 033 632,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	0,00	0,00	0,00	5 700 000,00	5 700 000,00	0,00	5 700 000,00	5 700 000,00
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		5 600 000,00	5 600 000,00	0,00	5 600 000,00	5 600 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atrénuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73927	Reversement sur taxe versement transport	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	-22 136 000,00	-22 136 000,00	0,00	-22 136 000,00	-22 136 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65641	Participation SNCF	0,00	0,00		-6 745 000,00	-6 745 000,00	0,00	-6 745 000,00	-6 745 000,00
65648	Participat° autres organismes transport	0,00	0,00		-16 791 000,00	-16 791 000,00	0,00	-16 791 000,00	-16 791 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>	<b>-16 436 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		-5 800 000,00	-5 800 000,00		-5 800 000,00	-5 800 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		-5 800 000,00	-5 800 000,00		-5 800 000,00	-5 800 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		460 000,00	460 000,00		460 000,00	460 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		460 000,00	460 000,00		460 000,00	460 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			40 200 000,00	40 200 000,00		40 200 000,00	40 200 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			40 200 000,00	40 200 000,00		40 200 000,00	40 200 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 860 000,00</b>	<b>34 860 000,00</b>		<b>34 860 000,00</b>	<b>34 860 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>				<b>18 424 000,00</b>	<b>18 424 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 424 000,00</b>	<b>18 424 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			73 609 632,00	73 609 632,00		73 609 632,00	73 609 632,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>73 609 632,00</b>	<b>73 609 632,00</b>		<b>73 609 632,00</b>	<b>73 609 632,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	19 231 168,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 600 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7327	Versement transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73522	TICPE (2ème part)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	28 000 000,00	28 000 000,00	28 000 000,00
731422	TICPE - Grenelle (2ème part)	0,00	0,00	-12 000 000,00	-12 000 000,00	-12 000 000,00
73156	Versement transport	0,00	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74681	Autres DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	32 644 431,00	32 644 431,00	32 644 431,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7581	Redevances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	32 644 431,00	32 644 431,00	32 644 431,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 644 431,00</b>	<b>60 644 431,00</b>	<b>60 644 431,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		31 389 201,00	31 389 201,00	31 389 201,00
7815	Rep. prov. charges fonctionn courant	0,00		31 389 201,00	31 389 201,00	31 389 201,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>	<b>92 033 632,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7768	Neutral. amort., dépréc. et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

		IV					
		A1					

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A.1.01</b>

<b>01 – OPERATIONS NON VENTILABLES</b>		
	Libellé	01
	DEPENSES	Opérations non ventilables
	RECETTES	0,00
		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édic., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act <sup>e</sup> interrég.,eur.,intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs								
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	84 Voirie							
	841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A.2.01</b>

<b>01 – OPERATIONS NON VENTILABLES</b>		
<b>Article / compte nature (1)</b>	<b>Libellé</b>	
	01	
	Opérations non ventilables	0,00
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs						828 Autres transports			
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial		824 Transport maritime	825 Transport aérien	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							849 Sécurité routière
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	47 800 000,00		39 732 975,00	87 532 975,00	36 532 975,00	51 000 000,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>	<b>47 800 000,00</b>		<b>39 732 975,00</b>	<b>87 532 975,00</b>	<b>36 532 975,00</b>	<b>51 000 000,00</b>
Différents divers sur facture annuelle 2011 SNCF	0,00	06/06/2012	8 369 201,00	8 369 201,00	8 369 201,00	0,00
Contentieux remboursement VT	0,00	30/03/2016	1 343 774,00	1 343 774,00	1 343 774,00	0,00
Différents fiscaux factures 2012/2015 SNCF	0,00	30/03/2016	12 500 000,00	12 500 000,00	5 500 000,00	7 000 000,00
Différents fiscaux factures 2010 SNCF	0,00	22/03/2017	7 960 000,00	7 960 000,00	7 960 000,00	0,00
Différents fiscaux factures 2016/2017 SNCF	0,00	22/03/2017	7 360 000,00	7 360 000,00	7 360 000,00	0,00
Différents divers sur facture annuelle 2016 SNCF	0,00	03/10/2017	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00
Différents fiscaux facture 2017 SNCF	3 800 000,00	13/12/2017	0,00	3 800 000,00	3 800 000,00	0,00
Différents divers sur facture annuelle 2016 SNCF	44 000 000,00	09/10/2018	0,00	44 000 000,00	0,00	44 000 000,00
<b>Dépréciations (3)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>47 800 000,00</b>		<b>39 732 975,00</b>	<b>87 532 975,00</b>	<b>36 532 975,00</b>	<b>51 000 000,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>47 800 000,00</b>		<b>39 732 975,00</b>	<b>87 532 975,00</b>	<b>36 532 975,00</b>	<b>51 000 000,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 105	Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers dépense			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>4581105</b> (5)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Annulations sur dépenses (c) (6)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Annulations sur recettes (d) (6)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 189 590 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>II -2 800 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>91 590 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>	<b>-2 800 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	6 250 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	85 340 000,00	-2 800 000,00	-2 800 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>98 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>98 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>186 790 000,00</b>	<b>8 511 326,51</b>	<b>566 943 194,28</b>	<b>762 244 520,79</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 805 858 345,00</b>	<b>73 609 632,00</b>	<b>VI 73 609 632,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>3 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	3 000 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>802 858 345,00</b>	<b>73 609 632,00</b>	<b>73 609 632,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	340 000 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	462 858 345,00	73 609 632,00	73 609 632,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>879 467 977,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>574 147 096,22</b>	<b>1 453 615 073,22</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 762 244 520,79</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 1 453 615 073,22</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (7) 691 370 552,43</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D5.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<i>024</i>	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D5.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00



RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Directeur Général

A Paris le 9 octobre 2018,

Le Directeur Général

Nombre d'administrateurs présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES / Pour : 27

Contre : 0

Abs : 1

Date de convocation :

A Paris le 27 septembre 2018

Délibéré par le Conseil réuni en séance

Les membres du syndicat :

La Présidente du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile de France

Valérie PECRESSE

Po.

Transmis au Préfet le .../.../...

15 OCT. 2018



**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-433-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/433**

## **TARIFS DE LA TICPE POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2531-4 et R. 2531-6 ;
- VU** l'article 265 A ter du code des douanes ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le rapport n°2018/432 et 433 ;
- VU** l'avis de la Commission Economique et Tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : décide que la majoration des tarifs de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques prévue à l'article 265 A ter du code des douanes fixée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sera identique à celle fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir :

- à 1,02 € par hectolitre pour les supercarburants mentionnés aux indices d'identification 11 et 11ter du tableau B du 1 de l'article 265 du code des Douanes ;
- et à 1,89 € par hectolitre pour le gazole mentionné à l'indice d'identification 22 du même tableau B.

**ARTICLE 2** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des transports d'Île-de-France

Valérie PECRESSE



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-434-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/434**

**AVENANT N°4  
AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
RESEAU 001 « TRA »**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/209 du 22 mars 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transports Rapides Automobiles (TRA) et Autobus du Fort ;
- VU** la délibération n°2017/668 du 03 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transports Rapides Automobiles (TRA) et Autobus du Fort ;
- VU** la délibération n°2018/344 du 11 juillet 2018 approuvant l'avenant n°3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transports Rapides Automobiles (TRA) et Autobus du Fort ;
- VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport du 4 octobre 2018 et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°4 pour le réseau TRA ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises Transports Rapides Automobiles (TRA) et Autobus du Fort ;

**ARTICLE 3 :** le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

*P.S.*

Valérie PÉCRESSÉ

**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-435-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/435**

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
KEOLIS VERSAILLES – KEOLIS YVELINES**

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
SAVAC**

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION PARTENARIALE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/033 du 26 janvier 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Keolis Versailles, Keolis Yvelines, Cars Jouquin, Savac, Cars Hourtoule et Stavo ;
- VU** les délibérations n°2017/363 du 28 juin 2017 approuvant les avenants n°2 aux contrats d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Cars Jouquin, Savac, Cars Hourtoule et Stavo, n°2017/835 du 13 décembre 2017 approuvant l'avenant n°3 entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Cars Hourtoule et Stavo et n°2018/346 du 11 juillet 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Keolis Versailles, Keolis Yvelines et l'avenant n°3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Cars Jouquin et Savac ;
- VU** la délibération n°2017/392 du 28 juin 2017 approuvant la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et les entreprises Keolis Versailles, Keolis Yvelines, Stavo, Cars Hourtoule, Cars Jouquin et Savac ;
- VU** les délibérations n°2017/385 du 13 décembre 2017 et n°2018/346 du 11 juillet 2018 approuvant respectivement les avenants n°1 et 2 à convention partenariale entre le

Syndicat des Transports d'Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et les entreprises Keolis Versailles, Keolis Yvelines, Stavo, Cars Hourtoule, Cars Jouquin et Savac ;

**VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;

**VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°3 au contrat d'exploitation Keolis Versailles et Keolis Yvelines pour le réseau Versailles Grand Parc ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 2 :** approuve l'avenant n°4 au contrat d'exploitation des Cars Jouquin et de la Savac pour le réseau Versailles Grand Parc ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 3 :** approuve l'avenant n°3 à la convention partenariale pour le réseau Versailles Grand Parc ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 4 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant n°3 au contrat d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Keolis Versailles et Keolis Yvelines ;

**ARTICLE 5 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant n°4 au contrat d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Cars Jouquin et Savac ;

**ARTICLE 6 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant n°3 à la convention partenariale et ses annexes avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et les entreprises Keolis Versailles, Keolis Yvelines, Stavo, Cars Hourtoule, Cars Jouquin et Savac.

**ARTICLE 7 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

P.O.



Valérie PÉCRESSÉ



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-436-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/436**

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
RESEAU 018 - RÉSALYS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/365 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Ile-de-France établissement de Montesson-les-Rabaux ;
- VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°2 pour le réseau Résalys ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Transdev Ile-de-France établissement de Montesson-les-Rabaux ;

**ARTICLE 3 :** le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

P.O.

Valérie PÉCRESSE





**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-437-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/437**

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
RESEAU 020 – Poissy Aval**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/380 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev CSO, Transdev Ile-de-France établissement de Montesson les Rabaux et les Autocars Tourneux ;
- VU** la délibération n°2017/670 du 3 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev CSO, Transdev Ile-de-France établissement de Montesson les Rabaux et les Autocars Tourneux ;
- VU** la délibération n°2018/144 du 24 avril 2018 approuvant l'avenant n°3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Transdev CSO, Transdev Ile-de-France établissement de Montesson les Rabaux et les Autocars Tourneux ;
- VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°4 pour le réseau Poissy Aval ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec les entreprises Transdev CSO, Transdev Ile-de-France établissement de Montesson les Rabaux et les Autocars Tourneux ;

**ARTICLE 3 :** le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

P.O.

Valérie PÉCRESSE



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-438-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/438**

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
RESEAU 042 - ACHÈRES-CONFLANS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/368 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Transdev Ile-de-France établissement de Conflans-Sainte-Honorine ;
- VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

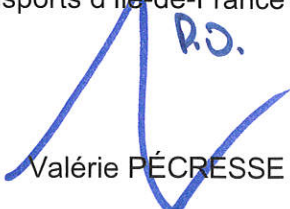
Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°2 pour le réseau Achères-Conflans ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Transdev Ile-de-France établissement de Conflans-Sainte-Honorine ;

**ARTICLE 3 :** le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

  
R.D.  
Valérie PÉCRESSE



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-439-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/439**

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
RESEAU 032-067 – GRAND MORIN**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/367 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Marne et Morin ;
- VU** les délibérations n°2017/700 du 03 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Marne et Morin, n°2018/350 du 11 juillet 2018 approuvant l'avenant n°3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Marne et Morin ;
- VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°4 au contrat d'exploitation pour le réseau Grand Morin ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer l'avenant n°4 au contrat d'exploitation et ses annexes avec l'entreprise Marne et Morin ;

**ARTICLE 3 :** le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

  
Valérie PECRESSE



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-440-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/440**

**AVENANT N°5 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
AVENANT N°4 A LA CONVENTION PARTENARIALE  
RESEAU 035-051 - PEP'S**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/390 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin et la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2017/537 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2017/664 du 03 octobre 2017 approuvant l'avenant n°3 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin et approuvant l'avenant n°1 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2017/861 du 13 décembre 2017 approuvant l'avenant n°2 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** la délibération n°2018/352 du 11 juillet 2018 approuvant l'avenant n°4 au contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin et approuvant l'avenant n°3 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;
- VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;

**VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : approuve l'avenant n°5 au contrat d'exploitation pour le réseau Pep's ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 2** : approuve l'avenant n°4 à la convention partenariale du réseau Pep's ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 3** : autorise le directeur général à signer l'avenant n°5 au contrat d'exploitation et ses annexes avec les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;

**ARTICLE 4** : autorise le directeur général à signer l'avenant n°4 à la convention partenariale et ses annexes avec le syndicat intercommunal de transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et les entreprises Autocars de Marne la Vallée et Marne et Morin ;

**ARTICLE 5** : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

R.O.



Valérie PECRESSE



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-441-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/441**

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 3  
AVEC L'ENTREPRISE BIÈVRE BUS MOBILITÉ  
ET CONVENTION PARTENARIALE  
RESEAU 090 – PALADIN**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n°2017/376 du 28 juin 2017 approuvant le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'entreprise Bièvre Bus Mobilité ;
- VU** la délibération n°2017/866 du 13 décembre 2017 approuvant la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris ;
- VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°2 au contrat d'exploitation pour le réseau Paladin ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 2 :** approuve la convention partenariale pour le réseau Paladin ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

**ARTICLE 3 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec l'entreprise Bièvre Bus Mobilité ;

**ARTICLE 4 :** autorise le directeur général à signer la convention partenariale et ses annexes avec l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris et l'entreprise Bièvre Bus Mobilité ;

**ARTICLE 5 :** le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'V' shape with a horizontal bar across the middle, and a small 'P.O.' written to the right of the signature.

Valérie PÉGRESSE





**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-442-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n°2018/442**

## **RESTRUCTURATION DU RESEAU DE BUS PARISIEN LIGNE RATP 91**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le rapport général n°2018/434 à 442 ;
- VU** les avis de la Commission économique et tarifaire et de la Commission de l'offre de transport du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** attribue une subvention de 2 213 519 € HT au bénéfice de la ville de Paris pour les aménagements de voirie liés à la modification de l'itinéraire de la ligne RATP 91 ;

**ARTICLE 2 :** autorise le Directeur Général à signer la convention d'investissement, telle qu'annexée à la présente délibération, avec la ville de Paris ;

**ARTICLE 3 :** autorise le Directeur Général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ



**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-444-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/444**

**AVENANT N°7 A LA CONVENTION DU 4 JUIN 2010  
PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE  
EN MATIERE DE TRANSPORTS SCOLAIRES  
AU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983, la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1983, la loi n°2004-809 modifiée du 13 août 2004 ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le décret n°2009-954 du 29 juillet 2009 relatif aux modalités de transfert des services ou parties de services déconcentrés de l'État qui participent à l'exercice des compétences transférées au syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) en matière de plan de déplacements urbains, d'organisation et de fonctionnement des transports scolaires ainsi que le remboursement des frais de déplacement des élèves et étudiants handicapés ;
- VU** les délibérations n°2010/0116 et 2010/0117 du 17 février 2010 approuvant les règlements régionaux relatifs aux circuits spéciaux scolaires et au transport des élèves et étudiants handicapés ;
- VU** la convention du 4 juin 2010 conclue entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat des transports d'Île-de-France portant délégation de compétence en matière de transports scolaires, et ses avenants ;
- VU** la délibération n°2016/302 du 13 juillet 2016 relative à la délégation d'attribution du Conseil au directeur général, notamment son article 2 ;
- VU** le rapport n° 2018/444 et 445 ;
- VU** les avis de la commission économique et tarifaire et de la commission de l'offre de transport du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : approuve l'avenant n°7 à la convention de du 4 juin 2010 entre le Département de Seine-et-Marne et Île-de-France Mobilités portant délégation de compétence en matière de transport scolaire ;

**ARTICLE 2** : autorise le directeur général à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'V' shape with a horizontal bar across the top, and a smaller 'P.D.' written in the center of the signature.

Valérie PÉCRESSE



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-445-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/445**

**AVENANT A LA CONVENTION  
DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE  
À LA COMMUNE DU PLESSIS-GASSOT EN MATIÈRE DE  
SERVICES SPÉCIAUX DE TRANSPORTS PUBLICS  
ROUTIERS RÉSERVÉS AUX ÉLÈVES  
(CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES)**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983, la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1983, la loi n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2017/399 du 28 juin 2017 portant approbation du Règlement Régional relatif aux circuits spéciaux scolaires – conditions et modalités de financement ;
- VU** le rapport général n°2018/444 et 445 ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant à la convention de délégation de compétence à la commune du Plessis-Gassot en matière de services spéciaux scolaires de transports publics routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) sur son territoire ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

  
Valérie PÉCRESSÉ

**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-446-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/446**

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE  
COMPÉTENCE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
BRIE NANGISSIENNE POUR L'ORGANISATION D'UNE DESSERTE  
LOCALE DE TYPE TRANSPORT À LA DEMANDE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°2007/0048 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération n°2011/0497 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 1<sup>er</sup> juin 2011 sur l'actualisation du financement des dessertes de niveau local ;
- VU** la convention de délégation de compétence du 23 septembre 2016 ;
- VU** la délibération n°2016-27-20 du Conseil communautaire de la communauté de communes de la Brie Nangissienne du 14 avril 2016 ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France n°2016/274 du 13 juillet 2016 ;
- VU** la délibération n°139 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne en date du 28 juin 2018 ;
- VU** le rapport général n° 2018/446 à 452 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière de desserte locale de type transport à la demande avec la Communauté de communes de la Brie Nangissienne ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France, et de la mise à jour du plan de transport, à compter de la date de mise en place du service délégué.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

  
Valérie PÉCRESE



**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-447-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/447**

**DELEGATION DE COMPETENCE A LA COMMUNE DE  
PIERRELAYE POUR L'ORGANISATION D'UNE DESSERTE  
DE NIVEAU LOCAL DE TYPE SERVICE REGULIER LOCAL**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2007/0048 du 14 février 2007 relative aux dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n°2011/0497 du 1<sup>er</sup> juin 2011 sur l'actualisation du financement des dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération n°745/2014 de la Commune de Pierrelaye du 4 février 2014 ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n°2014/251 en date du 5 juin 2014 ;
- VU** la convention de délégation de compétence du 25 février 2014 ;
- VU** la délibération n°435/2017 de la Commune de Pierrelaye du 12 décembre 2017 ;
- VU** rapport général n° 2018/446 à 452 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire en date du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve la convention par laquelle la Commune de Pierrelaye reçoit délégation de compétence du Syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'organisation et la mise en place d'une desserte de niveau local de type service régulier local telle que décrite ci-dessous :

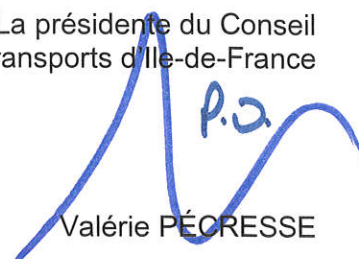
- Le service dessert les différents quartiers de la Commune de Pierrelaye ; il comprend quatre circuits qui sont reliés à la gare SNCF/RER ;
- Le service fonctionne principalement aux heures creuses du lundi au vendredi ;
- Le service est géré en régie directe.

**ARTICLE 2 :** La tarification applicable est la gratuité.

**ARTICLE 3** : Le directeur général est autorisé à signer ladite convention.

**ARTICLE 4** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESSE

**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-448-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/448**

**DELEGATION DE COMPETENCE A LA VILLE DE PARIS  
POUR L'ORGANISATION DES SERVICES REGULIERS  
LOCAUX :  
"TRAVERSE DE CHARONNE", "TRAVERSE BIEVRE-  
MONTsouris", "TRAVERSE NEY-FLANDRE"**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération n°2007/0048 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération n°DVD/2008-0040 G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général des 24 et 25 novembre 2008 ;
- VU** la délibération n°2009/0118 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 11 février 2009 ;
- VU** la délibération n°DVD 2009/131G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général des 19 et 20 octobre 2009 ;
- VU** les délibérations nos2011/0497 et 2011/0391 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 1<sup>er</sup> juin 2011 ;
- VU** la délibération n°2016DVD03G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental des 15, 16, 17 février 2016 ;
- VU** la délibération n°2016/081 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 30 mars 2016 ;
- VU** la délibération n°2016/512 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 6 décembre 2016 ;
- VU** la délibération n°2018 DVD 2-G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 ;
- VU** la convention de délégation de compétence du 3 février 2010 et ses avenants ;
- VU** le rapport général n° 2018/446 à 452 ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport du 4 octobre 2018 et de la commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

**CONSIDERANT** que la convention de délégation de compétence du 3 février 2010 est arrivée à échéance le 31 décembre 2016 ;

Après en avoir délibéré,



**ARTICLE 1** : approuve la convention par laquelle la Ville de Paris reçoit délégation de compétence du Syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'organisation et la mise en place d'une desserte de niveau local, de type services réguliers locaux, telle que décrite ci-dessous :

- Un service régulier local dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, dénommé Traverse de Charonne,
- Un service régulier local dans les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Paris, dénommé Traverse Bièvre Montsouris,
- Un service régulier local dans les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements de Paris, dénommé Traverse Ney-Flandre.

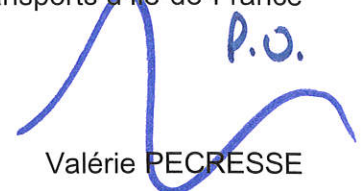
**ARTICLE 2** : La tarification applicable est la tarification francilienne.

**ARTICLE 3** : La participation d'Ile-de-France Mobilités au financement des services visés à l'article 1 est de 304 196 € (valeur TTC 2018) en année pleine ; elle est revalorisée chaque année en fonction de la formule de révision fixée dans la convention de délégation de compétence.

**ARTICLE 4** : Le directeur général est autorisé à signer ladite convention.

**ARTICLE 5** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France, et de la mise à jour du plan de transport, à compter de la date de mise en service des services délégués.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

  
P.O.  
Valérie PECRESSE



**Séance du 09 octobre 2018**

**Délibération n° 2018/449**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-449-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE  
COMPETENCE AVEC LA VILLE DE PARIS EN MATIERE DE  
SERVICE REGULIER LOCAL :  
"TRAVERSE BICHAT-BATIGNOLLES"**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°2007/0048 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération n°DVD/2010 56G des 8 et 9 février 2010 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général ;
- VU** la délibération n°2010/0121 du 17 février 2010 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;
- VU** les délibérations n°2011/0497 et n°2011/0390 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 1<sup>er</sup> juin 2011 ;
- VU** la délibération n°2018 DVD 1-G des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental ;
- VU** la convention de délégation de compétence en matière de service régulier local du 2 septembre 2010 et son avenant n°1 ;
- VU** le rapport général n° 2018/446 à 452 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence du 2 septembre 2010 à la Ville de Paris en matière de service régulier local ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer avec la Ville de Paris ledit avenant.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France, et de la mise à jour du plan de transport, à compter de la date de mise en place du service délégué.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE

**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-450-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/450**

**DELEGATION DE COMPETENCE A  
L'EPT VALLÉE SUD GRAND PARIS POUR  
L'ORGANISATION DES SERVICES REGULIERS LOCAUX :  
AMIBUS, MONTBUS, CLAM EXPRESS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le décret n°2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony ;
- VU** la délibération n°2007/0048 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Châtillon-Montrouge du 29 septembre 2008 ;
- VU** la délibération n°2008/0926 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 10 décembre 2008 ;
- VU** la convention de délégation de compétence n°1 du 19 janvier 2009 ;
- VU** la délibération n°2011/0497 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 1<sup>er</sup> juin 2011 ;
- VU** la délibération n°2013-18 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Châtillon-Montrouge du 27 juin 2013 ;
- VU** la délibération n°2013/228 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 10 juillet 2013 ;
- VU** la délibération n°2016/125 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 30 mars 2016 ;
- VU** la convention de délégation de compétence n°2 du 4 octobre 2013 et son avenant n°1 du 23 novembre 2016 ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris du 18 septembre 2018 ;
- VU** le rapport général n° 2018/446 à 452 ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve la convention par laquelle l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris reçoit délégation de compétence du Syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'organisation et la mise en place de trois dessertes de niveau local de type service régulier local « Amibus », « Montbus » et « Clam Express" gérées sous la forme de marché public passé par l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris.

**ARTICLE 2 :** La tarification applicable est la tarification francilienne.

**ARTICLE 3 :** La participation du Syndicat des transports d'Ile-de-France au financement des dessertes de niveau local « Amibus », « Montbus » et « Clam Express » est de 220 475 € (valeur 2018) en année pleine ; elle est revalorisée chaque année en fonction de la formule de révision fixée dans la convention de délégation de compétence.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général est autorisé à signer ladite convention.

**ARTICLE 5 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France, et de la mise à jour du plan de transport, à compter de la date de mise en place du service délégué.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

 P.O.  
Valérie PECRESSE



**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-451-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/451**

**DELEGATION DE COMPETENCE  
A LA VILLE DE LIVRY-GARGAN POUR L'ORGANISATION  
DU SERVICE REGULIER LOCAL « LA NAVETTE »**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°2007/0048 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération n°2011-04-38 du Conseil municipal de Livry-Gargan du 28 avril 2011 ;
- VU** la délibération n°2011/0497 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 1<sup>er</sup> juin 2011 ;
- VU** la délibération n°2011/0934 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 7 décembre 2011 ;
- VU** la délibération n°2014-11-06 du Conseil municipal du 20 novembre 2014 de Livry-Gargan ;
- VU** la délibération n°2014/491 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 10 décembre 2014 ;
- VU** la convention de délégation de compétence du 28 décembre 2011 et son avenant n°1 ;
- VU** la délibération n°2015-09-14 du Conseil municipal du 24 septembre 2015 de Livry-Gargan ;
- VU** la délibération n°2015/544 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 7 octobre 2015 ;
- VU** la convention de délégation de compétence n°2 du 9 décembre 2015 ;
- VU** le rapport général n° 2018/446 à 452 ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

**CONSIDERANT** que la convention de délégation de compétence précédente du 9 décembre 2015, approuvée par la délibération n°2015/544, a pris fin le 31 août 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : approuve la convention par laquelle la Ville de Livry-Gargan reçoit délégation de compétence du Syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'organisation d'une desserte de niveau local, de type service régulier local, telle que décrite ci-dessous :

- Service communal de déplacement urbain « La Navette ».

**ARTICLE 2** : Les voyageurs sont admis gratuitement sur ce service.

**ARTICLE 3** : Le directeur général est autorisé à signer ladite convention.

**ARTICLE 4** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France, et de la mise à jour du plan de transport, à compter de la date de mise en service des services délégués.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

  
Valérie PÉCRESSE

**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-452-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/452**

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE  
COMPETENCE A L'EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR  
POUR L'ORGANISATION D'UNE DESSERTE LOCALE DE  
TYPE SERVICES REGULIERS LOCAUX**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République et notamment de l'article 59 ;
- VU** les articles L.5219-2 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;
- VU** la délibération n°2007/0048 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;
- VU** la délibération n°10 du 3 mai 2010 du Conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne ;
- VU** les délibérations n°DC 2010-71 et 2010-72 du 17 juin 2010 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne ;
- VU** la délibération n°2010/0568 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 4 octobre 2010 ;
- VU** la délibération n°2011/0497 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 1<sup>er</sup> juin 2011 ;
- VU** la délibération n°CT2016.8/131 du Conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir du 28 septembre 2016 ;
- VU** la délibération n°2016/446 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 5 octobre 2016 ;
- VU** la délibération n°CT2017.5/086-1 du Conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir du 28 septembre 2017 ;
- VU** la délibération n°2017/624 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 3 octobre 2017 ;
- VU** la convention de délégation de compétence du 17 octobre 2010 et ses avenants n°1 du 9 janvier 2017 et n°2 du 27 novembre 2017 ;
- VU** le rapport général n° 2018/446 à 452 ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétence en matière de desserte locale de type services réguliers à l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir ;

**ARTICLE 2** : autorise le directeur général à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France, et de la mise à jour du plan de transport, à compter de la date de mise en place du service délégué.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

 P.D.

Valérie PÉCRESSE





**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-453-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/453**

**AVENANT N°13 AU CONTRAT 2016/2020 ENTRE LE SYNDICAT  
DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE ET LA RATP**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le contrat d'exploitation entre le STIF et la RATP signé le 7 décembre 2015 ;
- VU** le rapport n°2018/453 ;
- VU** les avis de la Commission offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°13 au contrat 2016/2020 entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et la RATP ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

  
Valérie PÉCRESSÉ



# Avenant n°13 au contrat 2016 -2020

entre le Syndicat des Transports d'Ile-  
de-France et la Régie Autonome des  
Transports Parisiens

ENTRE :

- **LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE**, établissement public à caractère administratif, dont le siège est situé 39bis-41 rue de Châteaudun 75009 PARIS, représenté par son directeur général, en vertu de la délibération n°2018/453,


ci-après désigné « STIF »,

ET

- **LA REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS**, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est situé 54 quai de la Râpée 75599 PARIS CEDEX 12, représentée par

ci-après désignée « RATP »

## Sommaire

		Sommaire .....	2
		ARTICLE 1. MODIFICATION DE L'OFFRE DE REFERENCE .....	3
1.1		L'OFFRE DE TRANSPORT (TKC/KCC) .....	3
1.2		AJUSTEMENT C11 .....	4
1.3		AJUSTEMENT C12 .....	5
1.4		AJUSTEMENT RD.....	6
		ARTICLE 2. RESTRUCTURATION DU RESEAU DE BUS DE PARIS.....	7
		ARTICLE 3. MODIFICATION DE L'ANNEXE VI-14.....	8
		ARTICLE 4. PLAN D'ACTION PROPTETE .....	8
4.1.		CONTEXTE.....	8
4.2.		ORGANISATION D'UN RETOUR D'EXPERIENCE A FIN 2018 .....	8
		ARTICLE 5. AJUSTEMENT DE L'OBJECTIF DE RECETTES DIRECTES .....	9
		ARTICLE 6. MODIFICATION DES CONTRIBUTIONS VERSEES PAR LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE A LA RATP.....	9
		ARTICLE 7. DISPOSITION GENERALE .....	9
		ARTICLE 8. ENTREE EN VIGUEUR .....	10

# ARTICLE 1. MODIFICATION DE L'OFFRE DE REFERENCE

## 1.1 L'OFFRE DE TRANSPORT (TKC/KCC)

En application de l'annexe I-A-4 et I-B-1, le service de référence est modifié comme suit :

2018	2019	2020
------	------	------

### Bus en site propre

TVM (014)	Ajustement des temps de parcours	12 033	28 901	28 901
<b>Sous-total</b>		<b>12 033</b>	<b>28 901</b>	<b>28 901</b>

### Mobilier Banlieue

100-100-103	Offre 2018 : renfort du lundi au samedi toute l'année	5 699	93 331	93 331
100-100-121	Offre 2018 : Modification d'itinéraire déviation marché	-363	-2 054	-2 054
100-100-189	Offre 2018 : Renforts heures de pointe, creuses et soirée en L à V et renfort le samedi	7 783	94 813	94 813
100-100-275	Equipement L275 en autobus articulés - Création articulé en LAV et Suppression standard LAV, renfort WE	7 641	93 103	93 103
<b>Sous-total</b>		<b>20 760</b>	<b>279 193</b>	<b>279 193</b>

### Banlieue

100-100-182	Renfort d'offre 2018 : Renfort semaine, renfort WE avec ajustement des TP	3 794	63 296	63 296
100-100-249	Renfort d'offre 2018 : Restructuration à Dugny pour la desserte d'Airbus	0	49 905	50 562
100-100-278	Equipement L275 en autobus articulés - L278 : Séparation de l'habillage commun avec la L275	322	3 183	3 183
100-100-163	Offre 2018 : Prolongement à "Pont-Cardinet-Batignolles" avec renfort d'offre	26 117	246 617	246 617
<b>Sous-total</b>		<b>30 233</b>	<b>363 001</b>	<b>363 658</b>

### Noctilien

N01 (100-987-775)	Nuit Saint sylvestre Ligne 775	0	1 398	1 398
N02 (100-987-776)	Nuit Saint sylvestre Ligne 776	0	1 489	1 489
N22 (100-987-768)	Nuit Saint sylvestre Ligne 768	0	64	64
<b>Sous-total</b>		<b>0</b>	<b>2 951</b>	<b>2 951</b>

<i>Total réseau de surface</i>	<b>63 026</b>	<b>674 046</b>	<b>674 703</b>
--------------------------------	---------------	----------------	----------------

<b>Total</b>	<b>63 026</b>	<b>674 046</b>	<b>674 703</b>
--------------	---------------	----------------	----------------

## 1.2 AJUSTEMENT C11

Les montants repris ci-dessous sont exprimés en € HT 2015.

2018	2019	2020
------	------	------

### **Mobilien Banlieue**

100-100-103	Offre 2018 : renfort du lundi au samedi toute l'année	107 003	380 754	380 754
100-100-121	Offre 2018 : Modification d'itinéraire déviation marché	-692	-3 877	-3 877
100-100-189	Offre 2018 : Renforts heures de pointe, creuses et soirée en L à V et renfort le samedi	123 001	401 044	401 044
100-100-275	Equipement L275 en autobus articulés - Création articulé en LAV et Suppression standard LAV, renfort WE	186 514	718 254	718 254
<b>Sous-total</b>		<b>415 826</b>	<b>1 496 175</b>	<b>1 496 175</b>

### **Banlieue**

100-100-182	Renfort d'offre 2018 : Renfort semaine, renfort WE avec ajustement des TP	63 678	233 171	233 171
100-100-249	Renfort d'offre 2018 : Restructuration à Dugny pour la desserte d'Airbus	0	327 635	269 198
100-100-278	Equipement L275 en autobus articulés - L278 : Séparation de l'habillage commun avec la L275	2 716	13 653	13 653
100-100-163	Offre 2018 : Prolongement à "Pont-Cardinet-Batignolles" avec renfort d'offre	443 517	1 342 587	1 342 587
<b>Sous-total</b>		<b>509 911</b>	<b>1 917 046</b>	<b>1 858 609</b>

### **Noctilien**

N01 (100-987-775)	Nuit Saint sylvestre Ligne 775	0	8 618	8 618
N02 (100-987-776)	Nuit Saint sylvestre Ligne 776	0	8 632	8 632
N22 (100-987-768)	Nuit Saint sylvestre Ligne 768	0	768	768
<b>Sous-total</b>		<b>0</b>	<b>18 018</b>	<b>18 018</b>

<i>Total réseau de surface</i>	<b>925 737</b>	<b>3 431 239</b>	<b>3 372 802</b>
--------------------------------	----------------	------------------	------------------

<i>Total en euros 2015</i>	<b>925 737</b>	<b>3 431 239</b>	<b>3 372 802</b>
----------------------------	----------------	------------------	------------------

*Le coût de l'opération d'ajustement des temps de parcours du TVM est financé par l'enveloppe des services et offres supplémentaires figurant dans l'annexe VI.14*

### 1.3 AJUSTEMENT C12

Les impôts et taxes générés par les modifications d'offre sont remboursés par le STIF à l'euro-l'euro à la RATP. Ils sont fournis ci-dessous à titre indicatif.

2018	2019	2020
------	------	------

#### **Mobilier Banlieue**

100-100-103	Offre 2018 : renfort du lundi au samedi toute l'année	1 535	5 052	5 052
100-100-121	Offre 2018 : Modification d'itinéraire déviation marché	-5	-26	-26
100-100-189	Offre 2018 : Renforts heures de pointe, creuses et soirée en L à V et renfort le samedi	1 769	5 448	5 448
100-100-275	Equipement L275 en autobus articulés - Création articulés en LAV et Suppression standard LAV, renfort WE	2 650	9 345	9 345
<b>Sous-total</b>		<b>5 949</b>	<b>19 819</b>	<b>19 819</b>

#### **Banlieue**

100-100-182	Renfort d'offre 2018 : Renfort semaine, renfort WE avec ajustement des TP	899	3 065	3 065
100-100-249	Renfort d'offre 2018 : Restructuration à Dugny pour la desserte d'Airbus	0	4 621	3 771
100-100-278	Equipement L275 en autobus articulés - L278 : Séparation de l'habillage commun avec la L275	5	143	143
100-100-163	Offre 2018 : Prolongement à "Pont-Cardinet-Batignolles" avec renfort d'offre	6 465	18 646	18 646
<b>Sous-total</b>		<b>7 369</b>	<b>26 475</b>	<b>25 625</b>

#### **Noctilien**

N01 (100-987-775)	Nuit Saint sylvestre Ligne 775	0	117	117
N02 (100-987-776)	Nuit Saint sylvestre Ligne 776	0	117	117
N22 (100-987-768)	Nuit Saint sylvestre Ligne 768	0	11	11
<b>Sous-total</b>		<b>0</b>	<b>245</b>	<b>245</b>

<i>Total réseau de surface</i>	<b>13 318</b>	<b>46 539</b>	<b>45 689</b>
--------------------------------	---------------	---------------	---------------

<i>Total en euros 2015</i>	<b>13 318</b>	<b>46 539</b>	<b>45 689</b>
----------------------------	---------------	---------------	---------------

## 1.4 AJUSTEMENT RD

Les montants repris ci-dessous sont exprimés en € HT 2015.

2018	2019	2020
------	------	------

### **Bus en site propre**

TVM (014)	Ajustement des temps de parcours	7 817	19 443	19 443
<b>Sous-total</b>		<b>7 817</b>	<b>19 443</b>	<b>19 443</b>

### **Mobilier Banlieue**

100-100-103	Offre 2018 : renfort du lundi au samedi toute l'année	549	9 151	9 151
100-100-121	Offre 2018 : Modification d'itinéraire déviation marché	0	0	0
100-100-189	Offre 2018 : Renforts heures de pointe, creuses et soirée en L à V et renfort le samedi	1 105	13 341	13 341
100-100-275	Equipement L275 en autobus articulés - Création articulé en LAV et Suppression standard LAV, renfort WE	1 688	20 513	20 513
<b>Sous-total</b>		<b>3 342</b>	<b>43 005</b>	<b>43 005</b>

### **Banlieue**

100-100-182	Renfort d'offre 2018 : Renfort semaine, renfort WE avec ajustement des TP	269	4 387	4 387
100-100-249	Renfort d'offre 2018 : Restructuration à Dugny pour la desserte d'Airbus	0	9 920	10 050
100-100-278	Equipement L275 en autobus articulés - L278 : Séparation de l'habillage commun avec la L275	52	566	566
100-100-163	Offre 2018 : Prolongement à "Pont-Cardinet-Batignolles" avec renfort d'offre	3 835	36 317	36 317
<b>Sous-total</b>		<b>4 156</b>	<b>51 190</b>	<b>51 320</b>

### **Noctilien**

N01 (100-987-775)	Nuit Saint sylvestre Ligne 775	0	62	62
N02 (100-987-776)	Nuit Saint sylvestre Ligne 776	0	59	59
N22 (100-987-768)	Nuit Saint sylvestre Ligne 768	0	15	15
<b>Sous-total</b>		<b>0</b>	<b>136</b>	<b>136</b>

<i>Total réseau de surface</i>	<b>15 315</b>	<b>113 774</b>	<b>113 904</b>
--------------------------------	---------------	----------------	----------------

<b>Total en euros 2015</b>	<b>15 315</b>	<b>113 774</b>	<b>113 904</b>
----------------------------	---------------	----------------	----------------

## ARTICLE 2. RESTRUCTURATION DU RESEAU DE BUS DE PARIS

### Description du dispositif

Par la délibération n° 2018/296 du 11 juillet 2018, le Conseil d'Île-de-France Mobilités a décidé de la restructuration du réseau de bus parisien pour une mise en service en avril 2019. Il a fixé la contribution supplémentaire maximale de l'autorité organisatrice pour l'exploitation de ces lignes. Le montant exact de ces contributions sera précisé lors du prochain avenant.

La mise en œuvre de la restructuration de réseau de bus génère des coûts de mise en service que la RATP doit engager en amont de la mise en service. Île-de-France Mobilités prend en charge le financement de ces frais de mise en service dans le cadre du présent avenant.

### Ajustement de la contribution C11

Les frais de mise en services sont constitués des coûts estimatifs décrits dans le tableau ci-après. Le montant repris ci-dessous est exprimé en € HT 2015.

Ajustement de la C11 en M€ 2015	2018
Formation	7,70
Informations voyageurs	2,65
Accompagnement projet	1,36
<b>Total ajustement de la C11</b>	<b>11,72</b>

Le montant de cette contribution sera revu dans le prochain avenant pour prendre en compte l'ajustement des frais de formation (volume de machinistes à recruter, taux de réussite, formation à la ligne) qui seront fixés par le Projet d'exploitation prévu au Conseil de décembre.

Les dépenses de communication, dont le budget a été arrêté à 1,33 M€, donneront lieu à une prise en compte contractuelle lors du prochain avenant, à l'issue des discussions entre Ile-de-France Mobilités, la Ville de Paris et la RATP sur leur cofinancement.

La mise en œuvre de la restructuration du réseau de bus nécessite la location de trois Espace de Vie Bus. La RATP s'engage à inclure dans les contrats de location une clause qui permettrait à Ile-de-France Mobilités, si elle le souhaite et sans contrepartie financière, de se substituer à la RATP pour le temps du bail restant alors à courir.

Des frais supplémentaires, non pris en charge au titre du présent avenant, peuvent concerner exclusivement les dépenses relatives à l'acquittement de droit d'entrée pour la location des Espaces de Vie Bus susmentionnés et aux adaptations de l'information voyageur (reprise signalétique/cartographie pour la modification d'itinéraire et l'information corrective aux points d'arrêts à la suite de retard d'aménagements). Sur présentation de pièces justificatives dont les devis, un prochain avenant précisera l'engagement financier d'Ile-de-France Mobilités au titre des dépenses antérieures à la mise en service. La participation financière d'Ile-de-France Mobilité ne pourra pas dépasser le montant de 0,85 M€.



## ARTICLE 3. MODIFICATION DE L'ANNEXE VI-14

L'annexe confidentielle « Annexe VI-14 – Annexe confidentielle – services et offres supplémentaires » est modifiée pour tenir compte du bilan de mise en œuvre des prestations. Elle est annexée au présent avenant. L'annexe confidentielles est consultable dans les locaux d'Île-de-France Mobilités au 41 rue de Châteaudun 75009 Paris.

## ARTICLE 4. PLAN D' ACTIONS PROPRETE

### 4.1. CONTEXTE

Afin d'améliorer la propreté dans les espaces et les trains du métro et RER du réseau RATP, Île-de-France Mobilités financera un plan d'actions propreté sur la période 2018-2021. Dans le cadre de cet avenant, il est convenu qu'Île-de-France Mobilités versera pour l'année 2018 un million d'euros permettant ainsi à la RATP la mise œuvre des actions suivantes :

- Traitement des odeurs dans les espaces,
- Nudge,
- Renfort des équipes de nettoyage dans les espaces et dans les trains du métro et RER.

La contribution C11 versée par Ile-de-France Mobilités est donc ajustée à la hausse à hauteur de 1 000 000,00 en € 2018, selon la décomposition ci-dessous :

En € 2018	2018
Evolution de la contribution C11	1 000 000,00

Un prochain avenant précisera l'engagement financier d'Île-de-France Mobilités pour la période 2019-2021.

### 4.2. ORGANISATION D'UN RETOUR D'EXPERIENCE A FIN 2018

A l'issue du second semestre 2018, la RATP présentera un premier bilan de ses actions à Ile-de-France Mobilités. Puis, à l'issue du premier semestre 2019, un nouveau bilan sera présenté à Île-de-France Mobilités. Ce retour d'expérience détaillera les différentes actions menées et analysera l'impact des actions sur les indicateurs de propreté - dans les stations et à bord des véhicules - décrits à l'annexe II-C-3.

## ARTICLE 5. AJUSTEMENT DE L'OBJECTIF DE RECETTES DIRECTES

Le tableau relatif aux prévisions de recettes tel que prévu à l'article 84.2 « *Le calcul de l'objectif de recettes directes pour RATP* » est supprimé et remplacé par le tableau suivant :

En M€ HT c.e 01/09/2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prévisions de recettes directes après avenant 12	2 179,30	2 221,00	2 234,95	2 247,59	2 254,01
Impact sur les RD des modifications d'offre de l'avenant 13			0,02	0,11	0,11
Prévisions de recettes directes après avenant 13	<b>2 179,30</b>	<b>2 221,00</b>	<b>2 234,97</b>	<b>2 247,70</b>	<b>2 254,12</b>

## ARTICLE 6. MODIFICATION DES CONTRIBUTIONS VERSEES PAR LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE A LA RATP

Les ajustements de la contribution C11 indiqués à l'article 1.2 viennent modifier la contribution versée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France au titre du contrat.

Contribution C11 En M d'euros HT 2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Contributions après avenant 12</b>	<b>1 068,58</b>	<b>1 006,08</b>	<b>1 014,63</b>	<b>1 001,64</b>	<b>1 007,88</b>
Modifications d'offre avenant 13			0,93	3,43	3,37
Restructuration Bus Paris Frais de mise en service			11,72		
Plan d'actions propreté			1,00		
Nouvelle contribution C11	<b>1 068,58</b>	<b>1 006,08</b>	<b>1 028,27</b>	<b>1 005,07</b>	<b>1 011,25</b>
dont Gestionnaire d'infrastructure	412,90	403,10	389,99	374,64	364,14

## ARTICLE 7. DISPOSITION GENERALE

Toutes les clauses du contrat SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE-RATP 2016-2020, non modifiées par le présent avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, sont applicables de plein droit jusqu'au 31 décembre 2020.

## **ARTICLE 8. ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de notification par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le ....

Le directeur général du Syndicat  
des Transports d'Ile de France

**Laurent PROBST**

La Présidente directrice générale de  
la RATP

**Catherine GUILLOUARD**

## Annexe 1 : Annexe VI-14 – Annexe confidentielle – services et offres supplémentaires

*L'annexe confidentielle est consultable dans les locaux d'Ile-de-France Mobilités au 41 rue de Châteaudun 75009 Paris.*



**Séance du 9 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-454-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération N° 2018/454**

**AVENANT N°14 AU CONTRAT 2016-2019 ENTRE  
LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE ET  
SNCF MOBILITES**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et SNCF Mobilités signé le 10 novembre 2015 ;
- VU** le rapport n°2018/454 ;
- VU** les avis de la Commission offre de transport et de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,


**ARTICLE 1 :** approuve le projet d'avenant n°14 au contrat entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et SNCF Mobilités pour la période 2016-2019 ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant ;

**ARTICLE 3 :** approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de financement Mise en œuvre de la Carte Anonyme Etape 1 - Réalisation et autorise le directeur général à signer ledit avenant.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

  
P.O.  
Valérie PÉCRESSÉ

A large, stylized blue figure on a dark blue background, resembling a person in motion or a train track. The figure has a circular head, a curved arm, and a curved leg, all in a light blue color.

# › Avenant n°14 au contrat 2016- 2019

---

entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France  
et SNCF Mobilités

---

**9 octobre 2018**

ENTRE :

- **LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE**, établissement public à caractère administratif, dont le siège est situé 39bis-41 rue de Châteaudun 75009 PARIS, représenté par son directeur général, Laurent PROBST, en vertu de la délibération n°2018/XXX  
Ci-après désigné « **Ile-de-France Mobilités** »,

ET

- **SNCF Mobilités**, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, immatriculé au Registre du Commerce de Paris sous le n° B 552.049.447, dont le siège social est situé au 9 rue Jean-Philippe Rameau 93200 SAINT DENIS, représentée par Monsieur Guillaume PEPY, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,  
Ci-après désignée par « **SNCF Mobilités** »,

# Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'introduire dans le contrat d'exploitation entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et SNCF Mobilités 2016-2019 signé le 10 novembre 2015, les ajustements suivants :

➤	Objet de l'avenant .....	3
	ARTICLE 1. Modifications de l'offre de référence.....	4
	1.1 L'offre de transport .....	4
	1.2 Ajustement de la contribution C11.....	4
	ARTICLE 2. Programme de Modernisation de la Billettique en Île-de-France : Financement des coûts d'exploitation de l'expérimentation Canal Mobile NFC 2018 .....	5
	ARTICLE 3. Mesures commerciales en faveur des voyageurs impactés par les grèves du printemps 2018 .....	7
	3.1 Mise en œuvre des mesures commerciales supplémentaires .....	7
	3.2 Coût du dispositif de remboursement mis en œuvre par SNCF Mobilités à la demande d'Île-de-France Mobilités .....	7
	3.3 Modalités de règlement par Île-de-France Mobilités .....	7
	ARTICLE 4. Révision de la contribution C11 .....	8
	ARTICLE 5. Dispositions générales .....	10
	ARTICLE 6. Entrée en vigueur .....	10



# ARTICLE 1. Modifications de l'offre de référence

## 1.1 L'offre de transport

En application de l'annexe I-B-1 relative à l'offre routière, le service de référence est modifié comme suit :

Milliers de Kilomètres commerciaux	2018	2019
Arrêt de la navette Pereire – Pont Cardinet	-6	-70
Renfort et modification de terminus de la ligne Noctilien N144 Mise en service la nuit du 25 au 26 janvier 2019	-	8,7
Renfort, modification de terminus et prolongement partiel de la ligne Noctilien N145 Mise en service la nuit du 25 au 26 janvier 2019	-	12

Milliers de Kilomètres techniques	2018	2019
Renfort et modification de terminus de la ligne Noctilien N144 Mise en service la nuit du 25 au 26 janvier 2019	-	7
Renfort, modification de terminus et prolongement partiel de la ligne Noctilien N145 Mise en service la nuit du 25 au 26 janvier 2019	-	32,1

## 1.2 Ajustement de la contribution C11

Les montants repris ci-dessous sont exprimés en € HT 2015 :

En M€ HT 2015	2018	2019
Arrêt de la navette Pereire – Pont Cardinet	-0.036	-0.504
Renfort et modification de terminus de la ligne Noctilien N144	-	0.133
Renfort et modification de terminus de la ligne Noctilien N145	-	0.175
<b>Somme des ajustements de C11</b>	<b>-0.036</b>	<b>-0.196</b>

## ARTICLE 2. Programme de Modernisation de la Billettique en Île-de-France : Financement des coûts d'exploitation de l'expérimentation Canal Mobile NFC 2018

Conformément à l'article 53-1 – « *Mise en œuvre de nouveaux services* », la mise en œuvre de l'expérimentation Canal Mobile NFC 2018, induit pour SNCF Mobilités des coûts d'exploitation complémentaires. Cet article précise les modalités de compensation de ces coûts par le Syndicat des Transports d'Île-de-France.

SNCF Mobilités et le Syndicat des Transports d'Île-de-France ont convenu d'une expérimentation du service Canal Mobile SNCF à l'échelle Francilienne à partir du 16 juillet 2018 au plus tôt jusqu' au 30 juin 2019 inclus. Cette expérimentation offrira la possibilité aux clients d'expérimenter la technologie permettant d'acheter des titres et de les valider sur leur téléphone mobile compatible. Outre SNCF Mobilités, RATP et les entreprises de transports privées membres de l'association Optile participent à cette expérimentation.

A compter de juillet 2019, la solution Canal Mobile cible, telle que décrite à l'article 3.7 de l'annexe Billettique Communautaire (IV-B-8) sera mise en service et les dispositifs et composants logiciels nécessaires au fonctionnement de l'expérimentation seront alors désactivés, comme le stipule l'article 53-1 du présent contrat relatif aux modalités d'expérimentations.

Les modalités de l'expérimentation Canal Mobile NFC 2018 sont décrites dans le document de référence suivant co-signé par SNCF Mobilités, RATP, Optile et le Syndicat des Transports d'Île-de-France : *Charte d'expérimentation NFC Ile-de-France 2018 / Navigo LAB*, version du 11/07/2018.

Les coûts supportés par SNCF Mobilités au titre de cette expérimentation sont de deux natures :

- Des coûts d'initialisation nécessaires à la mise en place de l'expérimentation ;
- Des coûts d'exploitation.

### Coûts d'initialisation de l'expérimentation

Il est précisé que ces investissements font l'objet d'une convention de financement spécifique mise en œuvre de l'expérimentation NFC Navigo LAB Réalisation (document 20180612\_CA juil 18\_Mise\_en\_oeuvre\_de\_l'expérimentation NFC Navigo LAB\_COFI\_Realisation V2.doc) et ne

rentrent pas dans le champ du présent avenant au contrat 2016-2019 liant SNCF Mobilités et le Syndicat des Transports d'Île-de-France.

### Coûts d'exploitation

La mise en œuvre de l'expérimentation suppose des coûts d'exploitation relatifs à :

- L'hébergement, l'exploitation, le paramétrage et la maintenance de la solution billettique incluant l'ensemble des coûts associés à l'utilisation des composants de la solution ;
- L'hébergement du service dans les cartes SIM des clients ;
- La vente, la distribution et la matérialisation des titres dans les cartes SIM des clients ;
- La gestion des paiements par carte bancaire incluant les frais bancaires associés ;
- La publication sur Google Play, la maintenance et le maintien en conditions opérationnelles de l'application Navigo LAB ;
- La fourniture d'un service client Après-Vente via son Centre de Relation Clientèle, accessible par l'envoi d'un formulaire ;
- La fourniture d'un service de réponse aux commentaires clients déposés sur Google Play ; Le pilotage et le suivi de l'expérimentation pour les équipements et les applications de SNCF et des autres opérateurs de transports d'Île-de-France, sous réserve que ces derniers aient transmis les informations nécessaires aux activités de pilotage et de suivi ; La production et la transmission hebdomadaire à Île-de-France Mobilités de divers indicateurs conformément à la Charte de l'Expérimentation ;
- L'animation de la communauté de testeurs et la production d'enquêtes de satisfaction ;
- La réalisation d'un retour d'expérience avant le déploiement du service cible . Ce retour d'expérience intégrera les informations remontées par les autres opérateurs de transports d'Île-de-France participant à l'expérimentation, sous réserve que ces derniers aient transmis les informations nécessaires à SNCF Mobilités ;
- L'accompagnement et la formation des agents sur le terrain.

Le Syndicat des Transports d'Île-de-France et SNCF Mobilités conviennent d'un engagement forfaitaire pour la réalisation de ces missions.

Pour ce faire la contribution forfaitaire C11 versée par le Syndicat des Transports d'Île-de-France à SNCF Mobilités est augmentée des montants suivants par année :

<b>Milliers d'Euros 2015 HT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Ajustement de la contribution C11</b>	389	390

## ARTICLE 3. Mesures commerciales en faveur des voyageurs impactés par les grèves du printemps 2018

### 3.1 Mise en œuvre des mesures commerciales supplémentaires

Les voyageurs franciliens ont été particulièrement affectés par les difficultés de circulation dues aux grèves du printemps 2018.

A titre tout à fait exceptionnel et compte tenu des incidences significatives de ces grèves, Ile-de-France Mobilités prend à sa charge, en application de l'article 88-2 du contrat, l'intégralité des mesures commerciales complémentaires accordées aux voyageurs sur le périmètre suivant :

- la ligne R dans son intégralité
- les branches vers la Ferté-Milon et Longueville-Provins de la ligne P
- les branches sud du RER D via Corbeil
- la branche vers Chelles-Gournay du RER E
- les branches partant d'Argenteuil vers Gisors et Vernon de la ligne J
- les branches vers Mantes et Dreux de la ligne N

Les mesures commerciales seront accordées sur ce périmètre en application du barème défini par Ile-de-France Mobilités, et seront prises en charge à l'euro l'euro par Ile-de-France Mobilités sur présentation de justificatifs selon les modalités de l'article 4.3.

### 3.2 Coût du dispositif de remboursement mis en œuvre par SNCF Mobilités à la demande d'Ile-de-France Mobilités

La mise en œuvre de ces mesures commerciales sera effectuée à travers l'outil « Mondedommagement » de SNCF Mobilités.

Le coût du dispositif de remboursement est constitué uniquement de charges variables.

Sous réserve des justificatifs présentés, les charges variables du dispositif seront réglées par Ile-de-France Mobilités à l'euro l'euro des coûts constatés correspondant à la mise en œuvre de ces mesures commerciales, selon le barème en coût complet de 0.97 € par client.

### 3.3 Modalités de règlement par Ile-de-France Mobilités

SNCF Mobilités facturera Ile-de-France Mobilités au titre des mesures commerciales indiqués aux paragraphes précédents dans le cadre de la facture annuelle 2018.

SNCF-Mobilités fournira à l'appui de cette facture les justificatifs des mesures commerciales accordées et des charges variables du dispositif.

La facturation du coût des mesures commerciales est exclue du champ d'application de l'article 114-1, et fera l'objet d'une facturation spécifique.

## ARTICLE 4. Révision de la contribution C11

Conformément à l'article 84-2 du contrat, pour tenir compte des modifications exposées précédemment, la contribution C11 en euros HT 2015 versée à SNCF Mobilités est ajustée des montants figurants dans le tableau ci-dessous :

Evolution annuelle des contributions prévues par le présent avenant

En M d'euros HT 2015	2016	2017	2018	2019
<b>Modifications d'offre</b>	<b>15,983</b>	<b>13,955</b>	<b>13,948</b>	<b>13,948</b>
<i>RVB RER A et Castor été 2016</i>	1,911	0	0	0
<i>Effet année pleine du SA 2016</i>	13,907	13,588	13,588	13,588
<i>SA 2017</i>	0,165	0,367	0,36	0,36
<b>Autres modifications</b>	<b>-13,871</b>	<b>-21,2</b>	<b>-21,2</b>	<b>-21,2</b>
<i>Mesure tarifaire relative aux bénéficiaires de l'AME</i>	-4,1	-11,2	-11,2	-11,2
<i>Lutte contre la fraude</i>	-10	-10	-10	-10
<i>Modification financement TST</i>	0,229	0	0	0
<b>Somme des ajustements avenant n°1</b>	<b>2,112</b>	<b>-7,245</b>	<b>-7,252</b>	<b>-7,252</b>
<i>Modifications d'offre</i>	0,274	0,106	0,106	0,106
<i>Dispositif Welcome</i>	0,95	3,4	3,3	3,3
<b>Somme des ajustements avenant n°2</b>	<b>1,224</b>	<b>3,506</b>	<b>3,406</b>	<b>3,406</b>
<i>Ajustement des charges liées à la gestion de l'agence Solidarité Transport</i>	0	0,867	1,292	1,292
<i>Impact sur les RD T6 et clés globales</i>	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
<b>Somme des ajustements avenant n°3</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,667</b>	<b>1,092</b>	<b>1,092</b>
<i>Ajustement du SA 2017</i>	-0,011	-0,187	-0,198	-0,198
<i>Mise en service de la nouvelle gare Versailles Chantiers</i>	1,171	1,384	1,384	1,384
<i>Lutte contre la fraude</i>	0	0	0	-2
<b>Somme des ajustements avenant n°4</b>	<b>1,16</b>	<b>1,197</b>	<b>1,186</b>	<b>-0,814</b>
<i>Tram Express 11</i>	0	10,057	18,917	18,567
<b>Somme des ajustements avenant n°5</b>	<b>0</b>	<b>10,057</b>	<b>18,917</b>	<b>18,567</b>
<i>RVB RER A et Castor été 2017</i>	0	1,272	0	0
<i>Autres modifications d'offre</i>	0	0	0,259	0,259
<i>Déploiement 20 équipes cyno-détection</i>	0	1,573	1,195	1,195
<b>Somme des ajustements avenant n°6</b>	<b>0</b>	<b>2,845</b>	<b>1,454</b>	<b>1,454</b>

En M d'euros HT 2015	2016	2017	2018	2019
<i>Campagne d'e-mailings</i>	0	0,007	0,012	0,021
<b>Somme des ajustements avenant n°7</b>	<b>0</b>	<b>0,007</b>	<b>0,012</b>	<b>0,021</b>
<i>Mise en exploitation des Régio2N</i>	0	2,864	1,535	0,723
<i>Modifications d'offre</i>	0	1,934	1,140	1,105
<i>Modification interconnexion SNCF-RATP</i>	0	4,638	3,181	3,150
<b>Somme des ajustements avenant n°8</b>	<b>0</b>	<b>9,436</b>	<b>5,856</b>	<b>4,978</b>
<i>Renforts d'offre</i>	0	0,03	0,118	0,118
<i>Programme de la Modernisation de la Billettique</i>	0	0,47	1,884	1,884
<b>Somme des ajustements avenant n°9</b>	<b>0</b>	<b>0,501</b>	<b>2,002</b>	<b>2,002</b>
<i>Trains interrégionaux avec Grand Est</i>	0	0	-0,938	-0,938
<i>Modifications tarifaires</i>	0	-0,700	0,700	0,700
<b>Somme des ajustements avenant n°10</b>	<b>0</b>	<b>-0,700</b>	<b>-0,238</b>	<b>-0,238</b>
<i>Location rames AGC Grand Est</i>	0	0	1,524	1,393
<b>Somme des ajustements avenant n°11</b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>1,524</b>	<b>1,393</b>
<i>RVB RER A et Castor été 2018</i>	0	0	0,995	0,000
<i>Modification d'offre</i>	0	0	0,076	0,277
<b>Somme des ajustements avenant n°12</b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>1,071</b>	<b>0,277</b>
<i>Création des contrats Navigo Liberté</i>	0	0	0	0,370
<i>Coûts d'exploitation SNCF du Navigo Liberté</i>	0	0	0,157	0,199
<i>Coûts du support Navigo Easy</i>	0	0	0	0,157
<i>Coûts d'exploitation communautaires du Navigo Liberté</i>	0	0	0,409	1,129
<i>SA 2019 RER D</i>	0	0	6,475	8,749
<i>Pré-exploitation EOLE</i>	0	0	1,497	4,719
<i>Ryder Cup</i>	0	0	0,003	0
<i>Révision PQI</i>	0	0,020	0,205	0,448
<b>Somme des ajustements avenant n°13</b>	<b>0</b>	<b>0,020</b>	<b>8,746</b>	<b>15,771</b>
<i>Arrêt de la navette Pereire - Pont Cardinet</i>	0	0	-0,036	-0,504
<i>Renfort et modification de terminus de la ligne Noctilien N144</i>	0	0	0	0,133
<i>Renfort et modification de terminus de la ligne Noctilien N145</i>	0	0	0	0,175
<i>Expérimentation NFC Navigo LAB</i>	0	0	0,389	0,390
<b>Somme des ajustements avenant n°14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,353</b>	<b>0,194</b>
<b>Ajustement C11 somme des avenants</b>	<b>4,296</b>	<b>20,291</b>	<b>38,129</b>	<b>40,851</b>

L'évolution annuelle des ajustements de la contribution C11 indiqués à l'article précédent suit l'indexation du contrat.

## **ARTICLE 5. Dispositions générales**

Toutes les clauses du contrat entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et SNCF Mobilités 2016-2019, non modifiées par le présent avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, sont applicables de plein droit jusqu'au 31 décembre 2019.

## **ARTICLE 6. Entrée en vigueur**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de notification par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le ....

Le Directeur Général du  
Syndicat des Transports d'Ile-de-France  
**Laurent PROBST**

Le président de SNCF Mobilités  
**Guillaume PEPY**

**Mise en œuvre du PQI 2016-2019**

**ID N°374**

-----

**Avenant N°1** à la

CONVENTION DE FINANCEMENT DU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE FRANCE  
DANS LE CADRE

DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE LA BILLETTIQUE

MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE ANONYME

REALISATION ETAPE 1

Adaptations du SI TRANSILIEN aux nouvelles expressions de besoins télébillettiques

-----

**Volet MODERNISATION BILLETTIQUE**



## SOMMAIRE

<b>TITRE I – DESCRIPTION DE L’OPERATION</b> .....	6
ARTICLE 1 OBJET DU PRESENT AVENANT .....	6
ARTICLE 2 CLAUSES NON MODIFIEES .....	6
ARTICLE 3 ENTREE EN VIGUEUR DE L’AVENANT .....	6
ARTICLE 4 Modification de l’article 3 « DESCRIPTION DE L’OPERATION » .....	6
4.1 Modification de l’article 3.1 .....	6
« 3.1 Rappel de la description générale du Sous-Projet Carte Anonyme de la Vague 1 du PMB .....	<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>	
4.2 Modification de l’article 3.2.1 « Etape 1 - Evolutions des guichets, automates et outil de contrôle »	7
4.3 Modification de l’article 3.2.1 « Etape 1 – Evolution des valideurs » .....	8
ARTICLE 5 Modification de l’article 7 « ESTIMATION DU COUT DE L’OPERATION ET SUIVI » .....	8
<b>TITRE II – MODALITES FINANCIERES</b> .....	9
ARTICLE 6 Modification de l’article 8 « MODALITES DE FINANCEMENT » .....	9
ARTICLE 7 Modification de l’article 9.3 « Echancier prévisionnel d’appels de fonds » .....	9
ARTICLE 8 Annexes .....	9
Annexe 1 Modification de l’annexe 1 .....	11
Annexe 1 PLANNING PREVISIONNEL .....	11
Annexe 2 : modification de l’annexe 3 .....	12
Annexe 3 FICHE DE PRIX INDICATIVE ET PREVISIONNELLE .....	12

**ENTRE :**

- Le **Syndicat des Transports d'Ile de France** (STIF) dont le siège est situé 39 bis - 41, rue de Châteaudun à Paris 9ème, numéro de SIRET 287 500 078 00020, représenté par Monsieur Laurent PROBST, en sa qualité de Directeur Général, agissant en vertu de la délibération n° 2016/302 en date du 13 juillet 2016 et notamment son article 1.3.1,

Dénommé ci-après « **Île-de-France Mobilités** »,

D'une part,

**ET :**

- **SNCF MOBILITÉS**, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n°552 049 447, dont le siège est situé 9, rue Jean-Philippe Rameau, 93200 – Saint Denis, représenté par Monsieur Alain KRAKOVITCH en sa qualité de Directeur Général de l'Activité Transilien de SNCF MOBILITÉS, dûment habilité à cet effet,

Dénommée ci-après « **SNCF MOBILITÉS** » ou le « **Bénéficiaire** »,

D'autre part,

Ci-après désignés individuellement « **la Partie** » et conjointement par « **les Parties** »,

## **VISAS**

**Vu** la convention de financement pour la mise en œuvre du PQI 2016-2019 conclue dans le cadre du programme de modernisation de la billettique, relative à la réalisation de la Carte Anonyme Etape 1 à horizon 2019 et concernant les déplacements soumis à une tarification ticket T+ et forfaits courts ;

**Vu** la délibération n°2018/054 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France en date du 14 février ;

## **PREAMBULE**

Île-de-France Mobilités et SNCF MOBILITÉS ont mis en œuvre une Convention de Financement (ci-après désignée la « **Convention Initiale** ») qui porte sur la réalisation de la Carte Anonyme Etape 1 à horizon 2019 et concernant les déplacements soumis à une tarification ticket T+ et forfaits courts.

Celle-ci a été validée par le Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France par délibération n°2018/054 en date du 14 février 2018.

Île-de-France Mobilités a communiqué à SNCF MOBILITÉS le 08/03/2018 une liste de nouvelles expressions de besoins Produits applicables pour la Carte Anonyme dès son lancement :

- PMB\_INSF\_CO\_ET\_GL\_LI\_EBRTTIF\_Technique\_Ticket\_t+\_V1.7, (version communiquée le 29/06/2018)
- PMB\_INSF\_CO\_ET\_GL\_LI\_EBRTTIF\_Technique\_Navigo\_Jour\_V1.6,
- PMB\_INSF\_CO\_ET\_GL\_LI\_EBRTTIF\_Technique\_Navigo\_Jeunes\_Week-end\_V1.6,
- PMB\_INSF\_CO\_ET\_GL\_LI\_EBRTTIF\_Technique\_Fête\_de\_la\_musique\_V1.7 et
- PMB\_INSF\_CO\_ET\_GL\_LI\_EBRTTIF\_Technique\_Antipollution\_V1.6)

La prise en compte de ces nouvelles expressions de besoin nécessite des adaptations résiduelles du SI TRANSILIEN, en complément des adaptations déjà identifiées et traitées dans le cadre de la Convention Initiale.

**EN CONSÉQUENCE IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

## TITRE I – DESCRIPTION DE L'OPERATION

### **ARTICLE 1 OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant n°1 à la Convention Initiale (ci-après désigné l' « **Avenant** » a pour objet de modifier les articles 3, 7, 8 et 9.3, ainsi que les annexes 1 et 3 de la Convention Initiale.

### **ARTICLE 2 CLAUSES NON MODIFIEES**

Toutes les dispositions de la Convention Initiale qui ne sont pas reprises dans le cadre du présent Avenant s'appliquent.

### **ARTICLE 3 ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT**

Le présent Avenant entre en vigueur à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par Île-de-France Mobilités à SNCF MOBILITÉS.

Les dépenses de SNCF MOBILITÉS pour la réalisation de l'Opération, objet du présent avenant, sont prises en charge à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### **ARTICLE 4 Modification de l'article 3 « DESCRIPTION DE L'OPERATION »**

#### **4.1 Modification de l'article 3.1 « Rappel de la description générale du Sous-Projet Carte Anonyme de la Vague 1 du PMB »**

L'article 3.1 « Rappel de la description générale du Sous-Projet Carte Anonyme de la Vague 1 du PMB» de la Convention Initiale est modifié comme suit :

« Le Sous-Projet, mis en œuvre de manière communautaire par le PMB, consiste à offrir aux voyageurs utilisant les transports en commun d'Île de France, la possibilité d'héberger des titres destinés aux voyageurs occasionnels sur une carte sans contact Calypso conforme aux référentiels d'Île-de-France.

Dans la suite du document, le terme « titres » désigne les carnets ou les titres unitaires T+ et OrlyBus / RoissyBus, ainsi que les forfaits courts suivants : Navigo Jour, Fête de la Musique, Ticket Jeunes Week-end, Forfait Anti-pollution.

La Carte Anonyme Etapes 1 et 2 a fait l'objet d'une expression de besoin d'Île-de-France Mobilités (PMB\_INSF\_CO\_ET\_GL\_LI\_ExpressionBesoinCarte Anonyme\_V1.6 doc du 01/06/2017). Île-de-France Mobilités a également diffusé une expression de besoin relative à la mise en œuvre de la tarification différenciée (EB Différentiation tarifaire magnétique/télébillettique V1.0 transmise le 30/10/2017).

Une phase de cadrage communautaire (PMB\_COMU\_CO\_ET\_GL\_LI\_Cadrage carte anonyme C3+3T\_v3.0.docx) s'est déroulée entre mai et septembre 2017 afin d'apporter les précisions nécessaires à la conception et la réalisation du service, par exemple les règles de cohabitation des titres sur le support.

Comme exprimé dans l'expression de besoin d'Île-de-France Mobilités, dans un premier temps (Etape 1), les supports seront distribués aux guichets Transilien ; les usagers pourront charger / recharger leurs titres soit au guichet, soit à l'automate Transilien. Ces supports et les titres chargés seront validés et contrôlés par les équipements Transilien.

Il s'agit d'une carte conforme aux standards Calypso REV 3 et de forme physique conforme à la norme ISO7810 ID1.

Dans un deuxième temps (Etape 2), la distribution des supports pourrait être élargie aux automates. La réalisation de l'Etape 1 a été conventionnée le 14 février 2018 (date de soumission du dossier - le 8 janvier 2018). Le 9 janvier 2018, les nouvelles expressions de besoin pour les produits télébilletiques ont été communiquées par Ile-de-France Mobilités.

Le présent avenant à la Convention Initiale couvre la réalisation des adaptations rendues nécessaires par les expressions de besoin communiquées et listées en préambule du présent avenant - sous forme d'un delta additionnel pour la convention de réalisation de l'Etape 1 précédemment conventionnée.

#### **La présente convention ne couvre pas :**

- Le financement de l'outil de gestion (activation / désactivation) des titres événementiels ACTIE – cet outil, prérequis pour la mise à disposition des titres événementiels sur la carte anonyme, sera réalisé et financé par les fonds propres SNCF
- la version dématérialisée des titres sur un smartphone sans contact et la télébilletisation des titres dans la version EB RTTIF 1.7 de septembre 2017, qui sont traitées dans le sous-projet « Canal Mobile » financé par une convention de financement spécifique,
- les adaptations sur les cartes personnalisées et Découverte, rendues nécessaires par les nouvelles expressions de besoin, qui sont traitées dans le sous-projet « Télébilletisation des Titres Télébilletiques sur la Carte Personnalisée » et seront réalisées et financées par les fonds propres SNCF,
- la phase de réalisation de l'Etape 2 avec la distribution sur automates de cartes conformes au standard Calypso REV 3 et de forme physique conforme à la norme ISO7810 ID1,
- des opérations spéciales de lancement qui seront à financer via les contrats Syndicat des Transports d'Île-de-France SNCF MOBILITÉS 2016-2019 et suivants,
- les éventuels surcoûts d'exploitation liés à la distribution de la carte anonyme,
- la réalisation des opérations de SAV sur les automates,
- les statistiques liées au SAV (que l'opération de SAV soit réalisée sur ART ou PVM).

»

#### **4.2 Modification de l'article 3.2.1 « Etape 1 - Evolutions des guichets, automates et outil de contrôle »**

Le texte suivant est ajouté à la fin de l'article « Etape 1 - Evolutions des guichets,

automates et outil de contrôle » : «

9. Ajout des informations supplémentaires sur justificatif de chargement / vente pour les titres T+ (guichets et automates)
10. Blocage de la fonctionnalité « duplicata du justificatif d'achat » pour les titres unitaires
11. Adaptation des règles de cohabitation des titres T+ suite à l'abandon de deux typologies de carte anonyme (TR/PT), et adaptation des messages associés affichés sur les automates et aux vendeurs
12. Adaptation de la gestion des contrats effaçables
13. Adaptation des processus de SAV pour faciliter le parcours client (gratuité immédiate selon les conditions de SAV de chaque titre) au guichet uniquement :
  - remplacement immédiat de la carte HS et des titres présents sur cette carte au guichet selon les conditions d'utilisation ;
  - modification de la date d'utilisation et/ou du zonage pour les forfaits Navigo Jour et Ticket Jeune Week-end ;
  - remboursement forfait court daté non utilisé.

»

#### **4.3 Modification de l'article 3.2.1 « Etape 1 – Evolution des valideurs »**

Le texte suivant est ajouté à la fin de l'article : «

4. Prise en compte de la modification de la durée de déplacement - T+ et de la modification de la Tolérance d'utilisation - T+. La nouvelle valeur sera applicable pour l'intégralité des supports éligibles (téléphone NFC à date). »

#### **ARTICLE 5 Modification de l'article 7 « ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION ET SUIVI »**

L'article 6 de la Convention Initiale est modifié comme suit :

Le paragraphe :

« Le coût prévisionnel de l'Opération est évalué par SNCF MOBILITÉS à **2.838 000,00 € courants Hors Taxes** ». Le budget prévisionnel est joint en Annexe 3 à la présente convention »

est modifié par :

« Le coût prévisionnel de l'Opération est évalué par SNCF MOBILITÉS à **3.093.000,00 € courants Hors Taxes**. Le budget prévisionnel est joint en Annexe 3 à la présente convention.

## TITRE II – MODALITES FINANCIERES

### ARTICLE 6 Modification de l'article 8 « MODALITES DE FINANCEMENT »

L'article 8 « Modalités de financement » de la Convention Initiale est modifié comme suit :

« Une subvention non révisable et non actualisable d'un montant maximal de 3.093.000,00 € courants Hors Taxes est allouée par le Île-de-France Mobilités à SNCF MOBILITÉS.

Conformément au PQI du contrat 2016-2019 n° ID 374, le financement de l'Opération est assuré à 100% par Île-de-France Mobilités.

La subvention versée par Île-de-France Mobilités est hors du champ d'application de la TVA. »

### ARTICLE 7 Modification de l'article 9.3 « Echancier prévisionnel d'appels de fonds »

L'article 9.3 « Echancier prévisionnel d'appels de fonds » de la Convention Initiale est modifié comme suit :

L'échéancier prévisionnel des appels de fonds est le suivant (en k€ courants HT) :

2018	2019	Total
2.870	223	3.093

### ARTICLE 8 Annexes

L'**annexe 1** à la Convention Initiale « calendrier de réalisation de l'Opération » est modifiée par l'annexe 1 au présent Avenant.

L'**annexe 3** à la Convention initiale « budget prévisionnel » est modifiée par l'annexe 2 au présent avenant.



Fait à Paris, le

En deux exemplaires originaux.

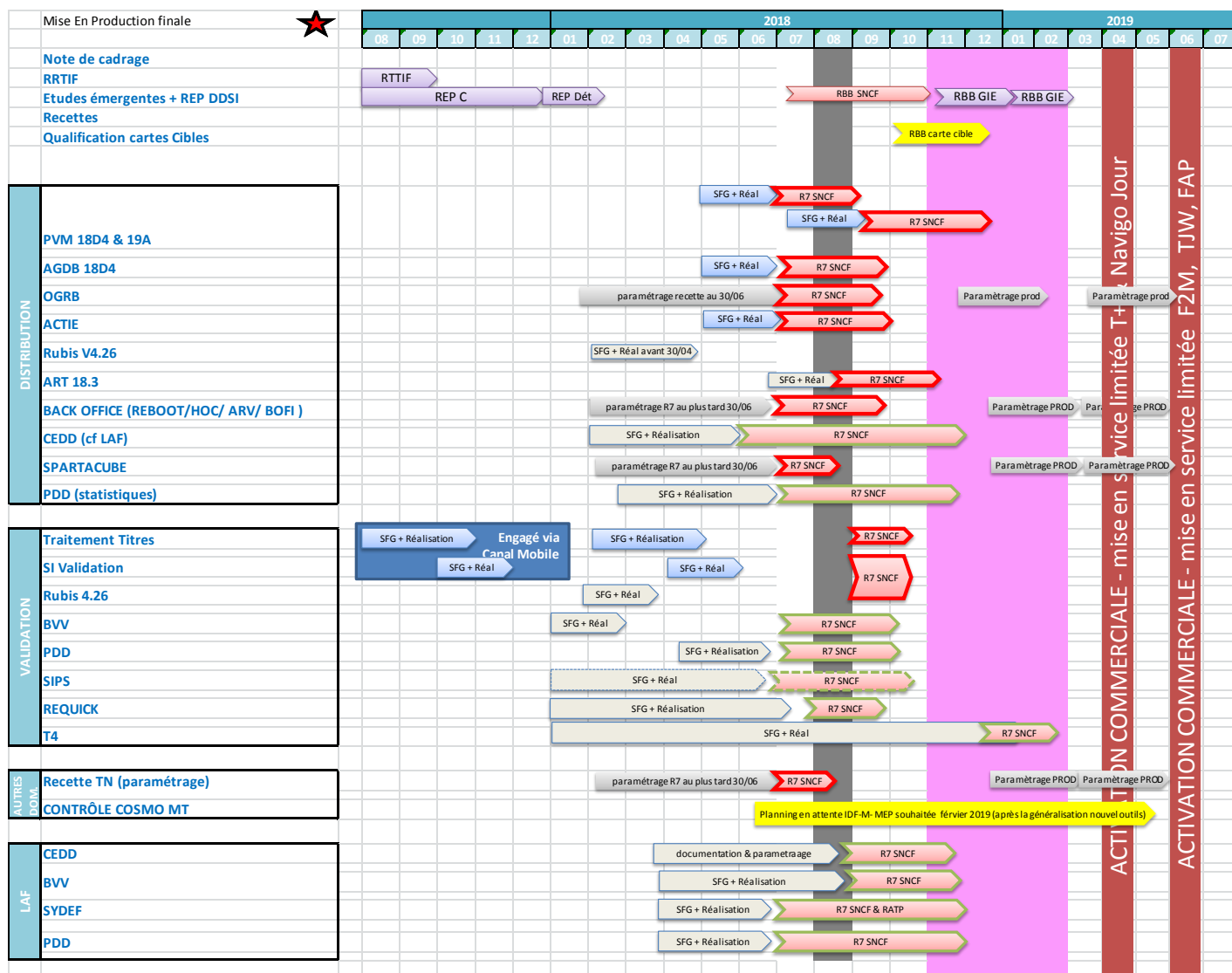
Notifié le

<b>Pour SNCF MOBILITÉS,</b>  Le Directeur de Transilien	<b>Pour le Syndicat des Transports d'Ile-de-France,</b>  Le Directeur Général
Date et signature :	Date et signature :
Alain KRAKOVITCH	Laurent PROBST

# Annexe 1 Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 à la Convention Initiale est modifiée comme suit :

## Annexe 1 PLANNING PREVISIONNEL



## Annexe 2 : modification de l'annexe 3

L'annexe 3 à la Convention Initiale est modifiée comme suit :

### Annexe 3 FICHE DE PRIX INDICATIVE ET PREVISIONNELLE (Confidentiel)

CARTE ANONYME ETAPE 1 - avenant		
PHASE	DESCRIPTION	TOTAL EN €
PILOTAGE	Pilotage projet	602 000 €
CONCEPTION / DESIGN	Spécification (20% Réalisation)	336 800 €
REALISATION	Réalisation (Hors 20% Spécifications ) + Intégration + Recette	1 602 200 €
	Conduite du changement	170 000 €
SOUS-TOTAL (pilotage compris)		2 711 000 €
Alés et Risques SI (15 %)	Non appliquée sur conduite du changement	381 150 €
TOTAL (Contingence comprise)		3 092 150 €



**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-455-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/455**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA RÉGION GRAND EST RELATIVE AUX PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE PRISE EN CHARGE DES TRAINS ASSURANT LE SERVICE PARIS - TROYES - BELFORT - MULHOUSE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le protocole d'accord entre l'Etat et les régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat des Transports d'Île-de-France sur la gouvernance des Trains d'Equilibre du Territoire Paris-Troyes-Belfort, Hirson-Metz et Reims-Dijon ;
- VU** la convention entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et la Région Grand Est relative aux principes d'organisation et de prise en charge des trains de la ligne Paris – Troyes – Belfort – Mulhouse approuvée au conseil d'administration du 13 décembre 2017 ;
- VU** le rapport n° 2018/455 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 04 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°1 à la convention entre le Syndicat des Transports d'Île-de-France et la Région Grand Est relative aux principes d'organisation et de prise en charge des trains de la ligne Paris – Troyes – Belfort – Mulhouse approuvée au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités le 13 décembre 2017 ;

**ARTICLE 2 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ



**Séance du 09 octobre 2018**

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20181009-2018-494-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2018  
Date de réception préfecture : 10/10/2018

**Délibération n° 2018/494**

**AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC RELATIVE A EXPLOITATION DU  
PARC RELAIS DE VAIRES-SUR-MARNE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- VU** la délibération n°2007/941 du 12 décembre 2007 relative à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du parc relais de Vaires-sur-Marne avec la SAEMES ;
- VU** l'avenant n°1 approuvé par délibération n°2008/0148 du 14 février 2008 ;
- VU** l'avenant n°2 approuvé par délibération n°2009/0526 du 27 mai 2009 ;
- VU** le rapport n° 2018/494 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 4 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parc relais de Vaires-sur-Marne avec la SAEMES (Société d'économie mixte d'exploitation du stationnement de la ville de Paris) ;

**ARTICLE 2 :** précise que cet avenant attribue au délégataire une subvention d'investissement non soumise à la TVA, non révisable et non actualisable d'un montant maximum de 140 000 € ;

**ARTICLE 3 :** autorise le directeur général à signer ledit avenant et ses annexes avec la SAEMES.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSÉ